



Une question d'argent

Une évaluation de l'utilisation
des subventions en espèces
dans le programme de
rapatriement volontaire et de
réintégration du HCR au
Burundi

Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation

Le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR (PDES) s'engage à effectuer l'examen systématique et l'évaluation des politiques du HCR, ainsi que de ses programmes, projets et pratiques. Le Service favorise la recherche rigoureuse sur des questions liées au travail du HCR et l'échange d'idées et d'informations entre les praticiens du domaine humanitaire, les responsables politiques et la communauté des chercheurs. Toutes ces activités sont menées dans le but de renforcer l'efficacité opérationnelle du HCR, augmentant ainsi la capacité de l'Organisation à remplir son mandat en faveur des réfugiés et autres personnes déplacées. Le travail du Service est guidé par les principes de transparence, d'indépendance, de consultation, de pertinence et d'intégrité.

Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Tél : (41 22) 739 8433

Fax : (41 22) 739 7344

e-mail: hqpd00@unhcr.org

internet: www.unhcr.org

Tous les rapports d'évaluation du Service sont de l'ordre du domaine public. Des versions électroniques sont disponibles sur le site internet du HCR et des copies sous format papier peuvent être obtenues auprès du Service. Les rapports peuvent être cités ou copiés dans la mesure où les références sont fournies. Les opinions présentées dans les publications du Service ne sont pas nécessairement celles du HCR. Les cartes et désignations utilisées n'impliquent pas une opinion ou la reconnaissance de la part du HCR du statut légal d'un territoire ou de ses autorités.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Evaluation des besoins et conception du programme.....	8
3. Impact sur la réintégration.....	17
4. Impact sur les décisions concernant le retour.....	31
5. Impact à plus grande échelle.....	35
6. Rendement, efficacité et suivi.....	38
7. Conclusion.....	46
Annexe I: Mandat.....	50
Annexe II: Carte.....	54
Annexe III: Déroulement de l'évaluation.....	55
Annexe IV: Liste des personnes interviewées.....	57
Annexe V: Formulaire d'enquête.....	58
Annexe VI: Manières dont le groupe de 1993 a utilisé les subventions en espèces selon l'enquête sur les ménage.....	65

1. Introduction

Contexte

1. Le rapatriement volontaire de près d'un demi million de réfugiés de Tanzanie au Burundi depuis 2002 représente l'un des mouvements les plus significatifs de retour de réfugiés de la dernière décennie, ainsi qu'un indicateur important de progrès dans le processus de transition d'un conflit à une plus grande stabilité dans la région des Grands Lacs. Pour un pays dont le territoire représente moins d'un dixième de la superficie de la France, avec une population estimée à 8,7 millions de personnes, ce mouvement de population de grande ampleur a eu un impact considérable, particulièrement dans les régions méridionales et orientales où les mouvements ont été les plus importants.

2. Le programme de rapatriement volontaire organisé à partir de la Tanzanie est actuellement en phase d'achèvement. Au début de l'année 2007, il y avait encore huit camps dans la région du nord-ouest de la Tanzanie hébergeant des réfugiés burundais qui avaient fui la guerre civile de 1993. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un seul, celui de Mtabila, comprenant seulement 41 000 réfugiés et destiné à être fermé en 2009. Le rapatriement volontaire de quelque 55 000 réfugiés provenant des 'anciennes zones d'installation', et dont les familles avaient quitté le Burundi en 1972, un rapatriement ayant débuté en 1992, devrait s'achever cette année.

3. Depuis juillet 2007, le nécessaire d'assistance des rapatriés de Tanzanie comprend une part en espèces. Chaque rapatrié a reçu 50 000 francs burundais, ou environ \$41 au taux de change actuel. La subvention en espèce a été distribuée par une coopérative qui est une banque de microcrédit avec 86 succursales à travers le pays. En soustrayant les frais bancaires d'environ 6 600 francs burundais par compte, une famille moyenne comprenant cinq personnes a reçu au total près de 243 000 francs, soit \$205.

4. Au début du rapatriement organisé à partir des anciennes zones d'installation en mars 2008, la subvention en espèces a été également accordée à ce groupe (le 'groupe 1972'). La subvention en espèces, en particulier, a été instaurée comme supplément, et non pas comme remplacement du nécessaire de retour existant, qui comprenait différents articles alimentaires ou non alimentaires, des graines et des outils, ainsi que la fourniture de transport. Une assistance plus limitée, exclusivement composée du transport et d'une subvention en espèces été initialement retenue pour le groupe de 1972, mais a été élargi à partir d'avril 2009 pour inclure la même aide alimentaire et non alimentaire pour tous les rapatriés de Tanzanie.

Objectif

5. On dénote un intérêt croissant au cours des dernières années pour l'utilisation des subventions en espèces comme instrument d'assistance humanitaire et de protection sociale. Un projet de recherche d'une durée de trois ans effectué par

le Groupe de politique humanitaire est arrivé à la conclusion au début 2007 qu' 'un solide ensemble de la preuve se fait jour attestant le fait que fournir à des personnes des espèces ou des pièces justificatives s'avère efficace.'¹ Un certain nombre d'institutions humanitaires et de donateurs ont désormais mis sur pied des directives opérationnelles concernant l'utilisation des subventions en espèces..² L'utilisation des subventions en espèces a aussi été utilisé dans les opérations du HCR depuis de nombreuses années, en particulier au Cambodge au début des années 1990,³ pour le rapatriement volontaire en Afghanistan depuis 1992,⁴ et dernièrement dans les programmes des réfugiés urbains en Jordanie et en Syrie.⁵

6. L'évaluation a pour objectif de contribuer à l'ensemble de la recherche examinant l'impact de l'assistance sous forme de subventions en espèces dans le domaine humanitaire, ainsi qu'à la réflexion du HCR sur l'utilisation des transferts de liquidités. Elle s'appuie sur les résultats d'un atelier sur les leçons tirées de l'expérience consacré à l'utilisation des subventions en espèces dans les opérations de rapatriement volontaire organisé par le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation (PDES) et la Division des services opérationnels (DOS) en avril 2008.⁶ Elle s'intègre également dans une série d'évaluations des opérations de retour et de réintégration du HCR et se base sur une évaluation indépendante commandée par le Bureau du département d'Etat chargé des questions ayant trait à la population, aux réfugiés et à la migration (PRM) des Etats-Unis sur son propre soutien à la réintégration au Burundi, mené en grande partie grâce au HCR et publiée en 2008.

7. L'objectif de cette évaluation est d'analyser l'impact des subventions en espèces sur la réintégration de ses bénéficiaires et les communautés où ils sont rentrés. L'évaluation examine le rôle que joue la subvention en espèces dans la prise de décision des réfugiés et dans quelle mesure elle a pu répondre à leurs besoins immédiats et contribuer à leur réintégration durable. Elle étudie les mécanismes de mise en oeuvre pour distribuer et assurer le suivi de la subvention en espèces et analyse si celle-ci représentait ou non une réponse adéquate aux besoins spécifiques de groupes potentiellement vulnérables, tels que ceux qui sont sans terre et les

¹ P. Harvey (2007) Réponses basées sur les liquidités dans des situations d'urgence, Rapport 24 du HPG, Londres : Groupe de politique humanitaire, Institut du développement d'outre-mer.

² Creti et Jaspars (2006) Programme de transfert de liquidités en situation d'urgence : un guide pratique, Oxford: Oxfam; FICR (2007) Directives pour les programmes de transfert de liquidités, Genève: Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; SDC (2007) Manuel de liquidités : un guide pratique à l'intention des usagers pour la préparation et la mise en oeuvre de projets avec des liquidités, Direction du développement et de la coopération de la Confédération helvétique.

³ 'Examen de l'opération de rapatriement au Cambodge' Jeff Crisp et Andrew Mayne, HCR, septembre 1993.

⁴ HCR (2008) L'utilisation des subventions en espèces dans les opérations de rapatriements volontaires du HCR, rapport d'un atelier sur les leçons tirées de l'expérience, Genève : Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR, HCR (1996) Rapatriement dans des situations de conflit : un examen du programme d'encaissement pour les réfugiés afghans au Pakistan, Genève, Rapports d'évaluation du HCR. Une autre évaluation de l'utilisation des subventions en espèces dans l'opération de rapatriement volontaire et de réintégration en Afghanistan sera publiée en 2009.

⁵ HCR (2009) Survivre en ville : un examen de l'expérience récente du HCR en rapport avec les réfugiés iraqiens and les régions urbaines en Jordanie, au Liban et en Syrie, Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR, juillet 2009.

⁶ Evaluation de l'impact de l'assistance humanitaire du PRM en vue du rapatriement et de la réintégration de réfugiés burundais (2003-08), Terra P. Group Inc, septembre 2008. Voir <http://www.state.gov/g/prm/rls/pubs/2009/121591.htm> (dernière consultation le 24 juin 2009)

mineurs non accompagnés. Plus généralement, elle s'attache à tirer des leçons sur l'utilisation faite par le HCR des subventions en espèces qui pourraient être utiles pour des opérations similaires à l'avenir.

Methodologie

8. L'évaluation a été effectuée par une équipe mixte composée d'une consultante internationale qui assumait la direction (Katherine Haver), d'un consultant national (Felicien Hatungimana) et d'une collaboratrice du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation, Vicky Tennant. Un agent centralisateur de l'évaluation du HCR à Bujumbura, Andreas Kirchhof, a joué un rôle clé dans la définition des questions de l'évaluation en développant la méthodologie et en coordonnant la logistique et autres formes de support pour l'évaluation. Celle-ci a été en partie financée par le Département du développement international (DFID) de Grande-Bretagne et elle a été passée en revue par les pairs avec l'aide d'un expert indépendant spécialisé dans les subventions en espèces.

9. Suite à l'examen d'un document et le développement de la méthodologie, le processus d'évaluation a intégré les trois éléments principaux suivants :

- (i) Un élément quantitatif basé sur une étude de 299 rapatriés du groupe de 1993 dans six communes (Busoni, Cendajuru, Gisuru, Gitega, Giteranyi and Muyinga) situées dans cinq provinces (Kirundo, Cankuzo, Ruyigi, Gitega and Muyinga), dont la moitié avait reçu la subvention en espèce et l'autre pas. L'évaluation a été menée par des membres de Ligue Iteka, l'organisation non gouvernementale travaillant avec le HCR sur le suivi des rapatriés, sous la surveillance et avec le soutien de l'équipe d'évaluation. Les outils d'évaluation ont été finalisés au cours d'un atelier, la phase de mise à l'essai ayant été facilitée par les deux consultants et l'étude menée entre le 28 avril et le 7 mai 2009. Les chefs de ménage ont été ciblés (72% des répondants appartenant à cette catégorie) dans le souci de réaliser un échantillon respectant les critères de genre (45% des répondants étaient des femmes et 55% des hommes). Les résultats les plus importants ont été intégrés dans la partie principale de ce rapport.⁷
- (ii) Une série de douze discussions avec des groupes cibles de dix à quinze participants, chacune d'une durée moyenne d'une heure et demie à une heure. En utilisant une méthodologie intégrant les critères d'âge, de genre et de diversité et en travaillant avec des interprètes kirundis, les groupes ciblés comprenaient à la fois des rapatriés des groupes de 1993 et de 1972, des bénéficiaires de subventions en espèces et d'autres qui ne l'étaient pas, des membres de communautés de résidents et des négociants. Ces discussions ont eu lieu durant la mission d'évaluation principale au Burundi du 19 au 29 mai 2009, au cours de laquelle l'équipe a visité les provinces de Bujumbura, Ruyigi et Makamba, y compris plusieurs collines de retour, un centre d'hébergement temporaire, un 'village rural intégré' pour les rapatriés sans terre (aussi appelé 'village de la paix'), ainsi qu'un centre de transit de rapatriement, où l'équipe a eu l'occasion d'observer un convoi du groupe de rapatriés de 1993.

⁷ Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur demande à l'adresse suivante : HQPD00@unhcr.org.

(iii) Plus de quarante entretiens individuels avec des parties prenantes importantes, y compris les rapatriés, les résidents locaux, les représentants gouvernementaux et les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales, les institutions des Nations Unies et autres partenaires, donateurs, ainsi que le personnel du HCR en poste actuellement ou précédemment en Tanzanie et au Burundi. La plupart des entretiens ont été effectués en personne à Genève ou au Burundi, et un nombre restreint par téléphone.

10. Le processus d'évaluation a été grandement facilité par le soutien du personnel du HCR à Bujumbura, Ruyigi, Muyinga et Makamba, qui a suggéré les noms des personnes qui leur paraissent pertinentes à interviewer, a donné des informations, établi le programme des entretiens et des discussions de groupe et fourni la logistique et d'autres formes d'assistance. L'équipe a aussi bénéficié de discussions utiles sur l'évaluation initiale au cours de sessions d'orientation à Bujumbura et à Genève les 28 mai et 3 juin 2009. Il convient de souligner que l'étude a été effectuée dans des provinces accessibles à partir des bureaux extérieurs de Ruyigi et Muyinga et que seuls des rapatriés du groupe 1993 ont été ciblés. Cet état de choses a été compensé par le souci de s'assurer qu'une assez large part des discussions du groupe cible a mis l'accent sur le rapatriés de 1972.

Contexte

11. Le Burundi a connu des crises socio-politiques périodiques et un déplacement à large échelle depuis plus de trente ans. En 1972, plus de 150 000 réfugiés ont fui les pays avoisinants suite à des massacres interethniques, et des déplacements de moindre envergure ont eu lieu également en 1988. Au cours de la guerre civile de 1993, 400 000 personnes de plus ont fui, principalement en Tanzanie. En outre, 880 000 civils de plus ont été signalés comme déplacés internes dans le pays même au sommet de la crise.⁸

12. Toutes les parties impliquées dans le conflit, à l'exception de deux, ont signé l'Accord de paix d'Arusha en 2000. Les dispositions du protocole IV de l'Accord prévoyaient le droit au retour de tous les 'sinistrés' (un terme comprenant à la fois les réfugiés et autres personnes déplacées) et la restitution de leurs biens et de leurs propriétés. L'année 2001 a été caractérisée par de nombreux mouvements de retour spontanés et le rapatriement organisé a commencé en 2002 suite à la signature d'un Accord tripartite entre les gouvernements de Tanzanie et du Burundi et le HCR en mai 2001.

13. Au cours des cinq années suivantes, de grands progrès ont été accomplis en vue d'un règlement politique inclusif plus stable, caractérisé par des élections et

⁸ Les personnes déplacées dans leur propre pays avaient tendance à s'établir près des centres urbains et des positions militaires à la recherche de protection des groupes rebelles. D'autres (principalement les Hutus) ont été contraints par les forces armées de se regrouper dans des camps dans la seconde moitié des années 1990 sous prétexte de leur assurer la protection. Toutefois, de nombreux observateurs pensent qu'il s'agissait là d'un moyen de priver les rebelles de tout soutien local. L'estimation la plus récente (en 2006) portait le nombre de personnes déplacées qui restaient à 100 000. Ces déplacés se trouvent en majorité au sein des mêmes communes que leur domicile précédent, et nombre d'entre eux continue à cultiver leur première terre. (Voir J. Vorrath (2008), *De la crise des réfugiés à une crise de réintégration? Les conséquences du rapatriement dans l'(après)transition au Burundi*, L'Afrique des Grands Lacs Annuaire 2007-08.)

l'adoption en 2005 d'une constitution prévoyant la division des pouvoirs, ainsi que la déclaration d'un cessez-le-feu en septembre 2006 par le Palipehutu-FNL, le dernier groupe rebelle restant qui n'était pas intégré dans le processus démocratique.⁹ Dans ce contexte, le processus de rapatriement volontaire a connu un essor considérable avec près de 340 000 réfugiés qui sont rentrés entre 2002 et 2006 (78% avec l'assistance du HCR). En juin 2006, le HCR a annoncé un changement de politique allant de la facilitation à la promotion du retour.

14. En 2006, cependant, le nombre de rapatriements (44 915) représentait moins de la moitié du nombre de l'année 2004 (90 327). Dès le début 2007, le taux de retour avait diminué encore davantage, et les prévisions du nombre de 80 000 rapatriements en 2007 a été révisé à la baisse pour atteindre 65 000. Dès la fin avril 2007, seulement 2 822 réfugiés étaient rentrés cette année-là, avec quelque 150 000 personnes demeurant dans les camps en Tanzanie. Bien qu'un nombre peu élevé de rapatriements ait été normal au cours de la première partie de l'année (le rapatriement étant lié en grande partie aux saisons, le nombre le plus élevé de rapatriements se situant entre juillet et septembre, après la fin de l'année scolaire, le mois d'avril 2007 se caractérisait par le nombre le moins élevé de rapatriements au cours d'un seul mois depuis le début des opérations de rapatriement volontaire en 2002.

15. En toile de fond, l'une des raisons de la diminution des rapatriements a été la situation socio-économique particulièrement difficile. Le Burundi a le revenu brut par personne le plus bas d'Afrique subsaharienne (\$105). Etant donné le fait que 90% de la population dépend de l'agriculture, la densité de la population sur la terre arable au Burundi est extrêmement élevée, ce qui a pour conséquence la diminution de la fertilité de la terre en raison de la surexploitation et du grand nombre de conflits liés à la terre. Des crises alimentaires récurrentes et le banditisme dans certaines régions ont aussi continué à se faire sentir. Le système scolaire primaire a également été mis à rude épreuve depuis 2005 alors que l'introduction de la gratuité des écoles a eu pour effet de tripler le nombre d'élèves, et ceci sans aucune stratégie claire en vue de trouver des ressources additionnelles.

16. Le nécessaire d'assistance pour les rapatriés existant avait pour but de leur fournir un soutien initial au moment de la réinstallation au retour, en particulier durant la période allant jusqu'à la première moisson. Les familles recevaient un nécessaire avec des articles non alimentaires, y compris des couvertures, des nattes pour dormir, du tissu à l'intention des femmes pour utiliser comme vêtement, du savon, des bâches en plastique, des jerrycans, des seaux, un set de cuisine, des moustiquaires, des instruments et des protections sanitaires pour les femmes. Des graines ont été fournies par la FAO et du matériel éducatif par l'UNICEF.

17. Les rapatriés ont reçu une ration alimentaire pour trois mois fournie par le PAM (qui a été augmentée plus tard à quatre mois en avril 2007, puis à six mois en août 2007). Les rapatriés ont été transportés, avec un montant maximum de 50 kg de

⁹ Le Palipehutu-FNL est devenu officiellement un parti politique en avril 2009. Certains de ses anciens combattants seront intégrés dans les forces de police, alors que le restant, ainsi que les autres personnes associées au FNL (environ 16 000 personnes) recevront un soutien à la réintégration.

bagages,¹⁰ des camps à des centres de transit à l'intérieur du Burundi, où les articles non alimentaires et les rations alimentaires ont été distribués. Ils ont été ensuite acheminés dans la commune, la plupart d'entre eux ayant eu à organiser leur propre transport à leur domicile sur la colline. Une révision de l'Accord tripartite en 2005 a étendu la fourniture d'articles non alimentaires et l'assistance alimentaire aux rapatriés spontanés.

18. Le HCR s'est aussi engagé dans un vaste programme de soutien à la réintégration basé sur les communautés dans des régions de retour, en misant jusqu'en 2005 sur la réhabilitation et la (re)construction d'une infrastructure pour les services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et les installations sanitaires. Ces activités avaient été réduites proportionnellement en 2006, en partie en réponse à l'incitation de donateurs, étant donné que d'autres institutions avaient commencé à renforcer leur présence sur le terrain suite aux élections de 2005. En 2006 et 2007, le HCR a commencé à redéfinir son engagement par rapport à la réintégration en choisissant de poursuivre un vaste programme d'abris, un engagement et le renforcement des capacités lié aux questions de terrain, le suivi de la protection et le soutien à la coordination de l'assistance à la réintégration par l'intermédiaire de structures gouvernementales.

19. A partir de 2006, le rythme de plus en plus lent des rapatriements a commencé à mettre le Gouvernement de Tanzanie fort mal à l'aise. La Tanzanie était passée d'une situation où elle accueillait un nombre relativement restreint de réfugiés à celle de lutter pour faire face à l'arrivée de plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais dans le milieu des années 1990. A partir de 2003, des signes d'impatience commençaient à se faire sentir par rapport à la présence des réfugiés burundais.

20. Des restrictions administratives concernant la liberté de mouvement au-delà de quatre kilomètres du périmètre des camps ont commencé à être appliquées plus rigoureusement, de même que des restrictions concernant l'agriculture et les activités professionnelles à l'extérieur des camps. L'opinion publique en Tanzanie a commencé à imputer aux réfugiés des problèmes de sécurité et des malversations, y compris le braconnage d'animaux. Les préoccupations du Gouvernement de Tanzanie et des donateurs concernant le rythme particulièrement lent des rapatriements sont devenues plus vives suite aux élections de 2005 qui n'ont pas contribué à l'augmentation prévue du nombre de rapatriements. Les représentants burundais ont été mis sous pression en vue d'accélérer le rythme des retours lors des réunions tripartites. L'un des collaborateurs du HCR a décrit la situation au début de l'année 2007 comme étant 'très tendue', une opinion partagée par de nombreuses personnes interviewées.

21. Dans ce contexte, les bureaux du HCR en Tanzanie et au Burundi ont commencé à chercher des options en vue d'encourager les retours grâce à un soutien additionnel répondant aux besoins non satisfaits en matière de réintégration. Les subventions en espèces avaient été utilisées dans certains programmes de rapatriement du HCR depuis de nombreuses années et leur efficacité dans les programmes humanitaires commençait aussi à être reconnue. L'inspiration directe

¹⁰ En réalité, le montant des bagages permis n'était pas strictement appliqué, et de nombreux rapatriés sont rentrés avec des quantités de bagages bien supérieures.

de l'introduction des subventions en espèces au Burundi, toutefois, remonte à un documentaire intitulé 'En route pour Bagdad' consacré à la vie de Sergio Vieira de Mello.

22. Alors qu'il était Envoyé spécial au Cambodge au début des années 1990, de Mello a organisé le rapatriement de 370 000 réfugiés, en grande partie en octroyant des subventions en espèce de \$50, une approche peu conventionnelle mais qui a été couronnée de succès. Cette approche a permis à un grand nombre de personnes de rentrer au cours de la période de treize mois avant les élections de mai 1993.¹¹ Inspiré par cet exemple, on a pensé qu'une subvention en espèces pour les réfugiés burundais pourrait à la fois relancer le processus de rapatriements et répondre aux besoins en matière de réintégration auquel le nécessaire d'assistance en usage ne pouvait répondre.

¹¹ Sergio Vieira de Mello: En Route vers Bagdad [DVD] [2005] Voir également l'Examen de l'opération de rapatriement du Cambodge' Jeff Crisp et Anodgrew Mayne, HCR, septembre 1993.

2. Evaluation des besoins et conception du programme

Le processus d'évaluation: le groupe de 1993

23. La décision d'instaurer une subvention en espèces pour les rapatriés de 1993 en plus de l'assistance au retour en usage, bien qu'incitée par la nécessité de développer une réponse appropriée au ralentissement critique des rapatriements, a toutefois été l'aboutissement d'un processus d'évaluation des besoins complet au début de l'année 2007. Une mission conjointe d'évaluation précédente menée en Tanzanie en 2006 avait contribué à la décision de réduire l'assistance qui n'était pas indispensable dans les camps, avec pour conséquence l'interruption des activités génératrice de revenus et l'annonce que les écoles secondaires ne seraient plus ouvertes en septembre 2007. La mission conjointe d'évaluation en Tanzanie a recommandé qu'une mission conjointe d'évaluation soit également menée au Burundi, examinant la sécurité alimentaire et d'autres besoins en assistance pour les rapatriés.

24. En se fondant sur cette analyse, une évaluation des besoins en matière de réintégration au Burundi a débuté à la fin 2006 et au début 2007 avec une étude de 4 807 ménages de rapatriés menés par l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU). Leur rapport, présenté en avril 2007, a traité de questions telles que l'activité économique, l'éducation, la nature des documents d'identité, le statut de la santé, le logement, les perceptions de la sécurité, la sécurité alimentaire, les raisons du retour, ainsi que les relations avec la communauté d'accueil.¹²

25. Un certain nombre de raisons ont été citées pour rendre compte du ralentissement du rapatriement : la crise alimentaire (en particulier une mauvaise première moisson en 2006), des progrès insuffisants dans les négociations avec le FNL, ainsi que les défis socio-économiques importants dans les régions de retour. Toutefois, il faut souligner que la seconde partie de l'année 2006 avait bien débuté avec une meilleure deuxième moisson, la conclusion d'un accord avec le FNL et la création de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) ayant pour mandat de résoudre les conflits liés à la terre.

26. En dépit du fait que l'un de ses objectifs déclarés était l'analyse de l'utilisation du nécessaire d'assistance au retour, la question n'a pas été abordée dans l'étude de l'ISTEEBU, autrement qu'en rapport avec l'aspect alimentaire. L'étude a conclu que si un nombre relativement restreint de rapatriés prétendaient avoir vendu une partie du nécessaire alimentaire (11%), de fortes pressions avaient été exercées sur les rapatriés pour qu'ils partagent leur nourriture avec les communautés d'accueil. Près de 16% des rapatriés ont fait savoir qu'ils avaient partagé entre le quart et la moitié de la nourriture qui leur avait été attribuée, et 82% ont dit qu'ils avaient partagé jusqu'à un quart. Pour 62% des rapatriés, le nécessaire d'alimentation durait moins de deux mois, au lieu des trois mois envisagés.

¹² Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), PAM, HCR et autres institutions (2007), Enquête d'évaluation de la réintégration durable des rapatriés Burundais, résultats définitifs, Bujumbura, avril.

27. L'étude de l'ISTEEBU a été suivie d'une évaluation conjointe dans les lieux de rapatriement des réfugiés entre le 7 et le 11 mai 2007, menée par le HCR et le PAM mais comprenant quarante participants d'institutions des Nations Unies (FAO, PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP), des donateurs et partenaires (Service d'Aide Humanitaire de la Commission européenne ou ECHO, USAID, Bureau du département d'Etat chargé des questions ayant trait à la population, aux réfugiés et à la migration ou PRM, Coopération belge), ainsi que des représentants du gouvernement du Burundi et GTZ.

28. La mission conjointe d'évaluation a souligné les défis considérables du processus de réintégration, en décrivant la phase initiale de réintégration des rapatriés comme étant 'satisfaisante', mais déclarant en conclusion que les possibilités d'un retour durable étaient extrêmement faibles. Elle a mis en évidence, les pressions exercées sur la terre, les services inadéquats et l'absence de possibilités d'emploi dans les secteurs autres que celui de l'agriculture comme étant de graves problèmes. Cependant, la mission a trouvé qu'en dépit de certaines expériences de discrimination et des difficultés rencontrées à recouvrer des terres, les problèmes de protection qu'ils avaient rencontrés, tels que les difficultés à l'accès aux cartes d'identité,¹³ ainsi que la violence sexuelle et sexiste, étaient également tout aussi courantes au sein de la population d'accueil. En conclusion, les rapatriés se trouvaient en général sur un pied d'égalité avec les autres membres de la communauté après environ une année.

29. Le rapport a toutefois mis à jour un certain nombre de besoins immédiats que les rapatriés avaient beaucoup de difficulté à combler au cours de la phase initiale du retour. Le premier d'entre eux était le transport, la majorité des rapatriés ayant été seulement transportés jusqu'au village principal de la commune et devant se débrouiller pour arriver avec leurs biens dans leurs collines d'origine. De nombreux rapatriés avaient également des difficultés à payer les frais liés à la santé et l'éducation secondaire.

30. Alors que les exonérations pour les rapatriés avaient été attribuées pour une période de trois mois et deux ans respectivement pour ces services, la mise en oeuvre de ces dispositions s'est avérée problématique. Dans le cas des services médicaux, des services publics n'ont pas toujours été disponibles, les rapatriés ayant été obligés d'avoir recours à des services privés. Parmi d'autres besoins, citons des articles alimentaires qui n'étaient pas inclus dans les rations alimentaires, tels que l'huile de palme et des articles périssables tels que les légumes. Bien que des nécessaires d'abris aient été fournis grâce au programme d'abris, les rapatriés ont été contraints de trouver les moyens (que ce soit l'eau ou la main-d'oeuvre) pour produire des briques.

31. En avril 2007, une note conceptuelle a été préparée conjointement par les bureaux de Dar es Salaam et de Bujumbura présentant une proposition en vue de l'introduction d'une subvention en espèces de \$50 par rapatrié. Le montant qui a été finalement retenu était de 50 000 francs burundais par personne ou environ 250 000 (\$205 au taux de change actuel) pour une famille de cinq personnes. Cette mesure était perçue comme une mesure ponctuelle, avec un budget initial de \$350 000 provenant de fonds affectés au budget du HCR pour la Tanzanie. La note faisait

¹³ Depuis 2005, des cartes d'identité ont été émises gratuitement pour tous les rapatriés.

référence aux préoccupations des donateurs et du Gouvernement de Tanzanie concernant le rythme décroissant des rapatriements, mais soulignait que la paix durable ne devait pas être mesurée à l'aune du nombre de rapatriements, mais de la durabilité du processus de réintégration.

32. La subvention en espèces a été présentée comme un moyen de remédier aux graves lacunes qui recensées dans les premières phases du processus de réintégration et de combler des besoins fondamentaux, tels que la santé, l'éducation et le transport, sans avoir à vendre ou à échanger des parties du nécessaire de retour.¹⁴ Ce qui paraît important, c'est que la subvention en espèces était considérée comme un supplément au nécessaire de retour en usage et un soutien à la réintégration, et non pas comme un remplacement. Dans l'ensemble, les objectifs étaient relativement modestes, la subvention étant considérée comme un moyen flexible de fournir une protection au cours de la période initiale de retour, et non pas comme une solution de réintégration à long terme. Comme mentionné précédemment, l'élément alimentaire du nécessaire de retour a également été augmenté à six mois en août 2007, et un système a été instauré pour une distribution mensuelle dans les communautés de retour au lieu d'un nécessaire ponctuel, ce qui avait occasionné des frais de transports pour certains rapatriés.

33. Le montant de la subvention en espèces a été déterminé en prenant en considération un certain nombre de facteurs. La note conceptuelle évaluait la valeur totale des éléments alimentaires et non alimentaires du nécessaire de retour à \$56, et faisait remarquer que la valeur de la subvention en espèces serait à peu près équivalent à cela. Les éléments de liquidités et non-liquidités dans l'ensemble étaient estimés approximativement à la moitié de la valeur de l'assistance destinée à un réfugié dans un camp de Tanzanie durant une année.

34. Au cours des entretiens avec le personnel du programme et l'étude d'une série d'avant-projets de la note conceptuelle, il est apparu que l'une des sources essentielles pour déterminer le niveau de subvention en espèces était une étude sur les moyens d'existence et les marchés de travail ruraux menée par le PAM en partenariat avec l'Université du Burundi en 2007.¹⁵ Il est apparu clairement, dans cette étude, que les possibilités de trouver du travail et les réserves alimentaires étaient liées aux saisons. Tout particulièrement, la demande alimentaire était à son sommet lorsque les réserves des ménages étaient au plus bas au printemps, et les besoins les plus pressants en liquidités se situaient vers la fin de l'été ou au début de l'automne lorsque les occasions de trouver du travail étaient restreintes et que l'année scolaire débutait.

35. Comme la plupart des rapatriés revenaient durant l'été, ils avaient besoin de liquidités pour compenser l'absence de perspectives de gagner de l'argent pendant cette période. Le montant de \$50 a, par conséquent, été calculé en se référant à 1) une compensation pour la perte de gain d'un salaire de deux mois, b) une compensation pour les frais d'arrivée (à savoir le transport à la colline et le pourcentage du nécessaire de retour évalué, grâce à l'étude de l'ISTEEBU, comme étant partagé avec

¹⁴ Les besoins supplémentaires suivants pouvant être comblés par des liquidités ont également été cités dans la note conceptuelle: les vêtements, les uniformes d'école, l'engrais, des graines supplémentaires et des outils, ainsi que la location ou l'achat de terrain.

¹⁵ Etude sur les moyens d'existence et les marchés de travail ruraux, présentation du PAM et de l'Université du Burundi à des partenaires, avril 2007.

les familles d'accueil) et c) une estimation du prix d'achat des services de santé et d'éducation.

36. A titre indicatif de la valeur de la subvention, le salaire d'un enseignant au niveau primaire se situe actuellement à 56 000 francs burundais par mois¹⁶, le revenu moyen mensuel d'un ménage de rapatriés est de 9 000 francs burundais,¹⁷ et le taux moyen pour la main-d'oeuvre journalière à 500 francs burundais.¹⁸ Aussi, pour le ménage de rapatriés moyen, la subvention en espèces était-elle assez considérable, c'est-à-dire l'équivalent de plus de deux années de salaire ou presque 500 jours de main d'oeuvre journalière. Les entretiens ont également confirmé l'un des aspects complémentaires pris en considération pour fixer le montant, à savoir le fait que celui-ci ne soit pas trop élevé afin d'éviter de créer des injustices ou de provoquer un ressentiment de la part des communautés d'accueil.

37. La conception du programme a également pris en considération les risques liés à l'utilisation de liquidités, en particulier concernant la fraude et la sécurité. L'utilisation des empreintes digitales biométriques et des photographies pour vérifier l'identité des réfugiés au moment de l'enregistrement en vue du rapatriement a été considéré comme un outil important pour détecter et prévenir tout 'recyclage' potentiel.¹⁹ La conception du pourcentage 20-80 du mécanisme de distribution a été incitée par le désir d'éviter des problèmes de sécurité et de ne pas faire des rapatriés des cibles privilégiées de vol. Un examen rapide a été également mené après les premiers jours de l'opération afin d'analyser la manière dont elle se déroulait et de vérifier s'il y avait d'éventuelles conséquences qui n'avaient pas été prévues.

38. Pour le groupe de 1993, l'introduction des subventions en espèces a donc été basée sur une évaluation complète, fondée sur des preuves mais tournée vers l'avenir, des lacunes existant dans le soutien à la réintégration. Ce processus a été facilité par le fait que l'opération de rapatriement se déroulait depuis près de cinq ans et que l'analyse était ainsi basée directement sur l'expérience de ceux qui étaient déjà rentrés.

Le processus d'évaluation: le groupe de 1972

39. Pour le groupe de 1972, la situation était très différente. Le HCR avait été absent des anciennes zones d'installation de Ulyankulu, Mishamo et Katumba depuis 1985, et la première visite conjointe du HCR et du gouvernement a eu lieu en juin 2007. Avant le début du rapatriement volontaire facilité par le HCR à partir des anciennes zones d'installation en avril 2008, seul un nombre restreint de personnes du groupe 1972 était rentré avec l'assistance du HCR (la mission conjointe d'évaluation de 2007 faisait remarquer que quelque 4 000 réfugiés de 1972 étaient

¹⁶ Entretiens avec des informateurs clés.

¹⁷ Etude d'évaluation.

¹⁸ Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), PAM, HCR et autres institutions (2007), *Enquête d'évaluation de la réintégration durable des rapatriés Burundais*, Résultats Définitifs, Bujumbura, Avril, p.10.

¹⁹ Il convient toutefois de souligner que l'exactitude et l'efficacité de la biométrie comme mécanisme de vérification dans des cadres liés aux réfugiés n'ont pas encore été évalués de manière approfondie. L'utilisation de la biométrie pourrait également avoir des implications relatives à la protection des données et à la sphère privée. Ces questions ne sont pas du ressort de ce rapport.

rentrés des nouveaux camps et se trouvaient confrontés à des difficultés en raison du fait qu'ils avaient peu de liens avec leurs régions d'origine).

40. Toutefois, une augmentation du nombre de rapatriements spontanés, alliée au souhait de trouver des solutions à long terme pour ce groupe, a conduit la commission tripartite à commander une étude de la taille et du profil de la population de 1972 pour développer une stratégie globale en vue de solutions, y compris la naturalisation et (pour ceux qui le désiraient) le rapatriement volontaire. Au cours de cette étude et de l'exercice d'enregistrement, quelque 218 000 personnes ont été enregistrées, dont 46 000 (un chiffre ultérieurement révisé à 55 000) qui ont exprimé le souhait de rentrer au Burundi.

41. Au cours de l'évaluation, il a été suggéré que le rapatriement de ce groupe n'était pas soutenu à fond par les donateurs, comme l'était celui de 1993. Des craintes se sont fait entendre alléguant le fait que le processus de retour pourrait être utilisé à des fins politiques en prévision des élections de 2010. L'occupation et la vente illégale des terres laissées par ces réfugiés ont été perçues comme très problématiques et comme un point potentiellement déstabilisant dans les régions principales de retour au sud du pays.

42. L'une des graves préoccupations était la peur de voir la promotion du retour conduire à des insinuations selon lesquelles la communauté internationale serait complice en alimentant les conflits liés à la terre, et la politique du HCR était en effet exclusivement attachée à la facilitation du processus. Certaines personnes interviewées ont également dit qu'étant donné que ces réfugiés avaient le choix de la naturalisation, ils avaient plus d'options que le groupe de 1993 et, par conséquent, que leur investissement dans le soutien au retour était moins prioritaire. Par ailleurs, la possibilité de l'option du rapatriement était l'un des éléments clés de la stratégie générale visant à trouver des solutions pour ce groupe, et elle appuyait la nouvelle ouverture du gouvernement tanzanien à l'intégration locale.

43. Une étude menée dans les anciennes zones d'installation et présentée à la commission tripartite en décembre 2007 paraissait soutenir l'opinion qu'un nécessaire de retour plus restreint serait suffisant pour ce groupe. Cette étude a constaté que les anciennes zones d'installation étaient, selon ses termes, des 'communautés agraires en plein essor'²⁰ et que 'ces réfugiés, contrairement à de nombreuses populations vivant dans des camps, ont acquis une plus large palette d'aptitudes de survie, telles que l'agriculture, les métiers et la participation à diverses activités d'autosuffisance.'²¹ Les réfugiés dans les anciennes zones étaient 'matériellement et financièrement plus avantagés que les communautés avoisinantes'²², et on craignait même, s'ils devaient tout à coup être replacés ailleurs, qu'il puisse y avoir une pénurie de vivres immédiate dans la région.

44. Tout en constatant simultanément le fait que les résidents des anciennes zones d'installation étaient dans une bien meilleure situation que leurs homologues de 1993 et que les Tanzaniens des environs, l'étude déclarait clairement (encore que cela ne figure pas dans le résumé que 'les réfugiés de 1972 étaient considérés comme

²⁰ SA3 (2007), 'Etude des anciennes zones d'installation de Tanzanie accueillant les réfugiés burundais de 1972', avant-projet final, 7 décembre, p.2.

²¹ *ibid*, p.1.

²² *ibid*, p.3.

ayant moins de perspectives de réintégration au Burundi que ceux qui avaient fui suite aux vagues de violence à la mi 1990.²³

45. Elle mettait en évidence trois facteurs pouvant faire obstacle : la durée de leur séjour à l'extérieur du Burundi (qui donnait lieu à des mariages entre ethnies et des différences de langues), les problèmes liés à la terre si l'on considère les difficultés considérables de rentrer en possession de titres de propriété après avoir quitté le pays pendant 30 ans²⁴; et le fait que les politiques du gouvernement tanzanien dans les années 1970 avaient beaucoup contribué à la prospérité actuelle du groupe. En effet, il s'est avéré que ces différents facteurs ont joué un rôle décisif dans les expériences de réintégration de ce groupe.

46. L'étude ne comprenait toutefois qu'une analyse limitée des défis particuliers de réintégration auxquels ce groupe serait probablement confronté au Burundi, et des difficultés auxquelles il devrait vraisemblablement faire face en se réintégrant après plus de trois décennies en exil. Quelque 82% des personnes enregistrées dans les anciennes zones d'installation étaient nées en exil et se trouvaient loin de la frontière. Elles avaient en grande partie perdu le contact avec leurs communautés d'origine et n'avaient pas accès à la radio burundaise. Ayant été instruites au sein du système scolaire tanzanien, elles parlaient quelquefois le kiswahili plutôt que le kirundi.

47. Plus important encore, et contrairement au groupe de 1993, ces personnes avaient fait l'expérience de la privation institutionnelle de leur terre, souvent confisquée par le gouvernement ou vendue frauduleusement par des membres de la famille. Par conséquent, de nombreux occupants détenaient des titres officiels de propriété, ce qui rendait la réinstallation bien plus difficile que pour le groupe de 1972 qui avait pu recouvrer ses terres, tout en permettant à ceux qui étaient restés de trouver une solution équitable.

48. Certains rapatriés (les 'sans références') ne connaissaient pas le lieu d'origine de leurs familles. Dans un pays où l'accès à la terre arable est vital pour la survie, le fait d'être sans terre est un indice clé de vulnérabilité. Cette considération, toutefois, semble avoir été prise en compte dans la conception initiale du nécessaire de retour pour ce groupe, bien qu'un soutien visant à résoudre les problèmes liés à la terre ait été renforcé de manière significative au sein du programme plus large de réintégration, tel que décrit au paragraphe 76 ci-dessous.

49. L'étude a recommandé une indemnité de bagages plus élevée pour ce groupe, une assistance avec des liquidités sur un pied d'égalité avec les personnes choisissant la naturalisation, et la coordination du rapatriement avec le rythme de la saison de l'agriculture.²⁵ Elle n'a pas fait de recommandation particulière concernant les modalités du nécessaire d'assistance par rapport à celui du groupe de 1993, en affirmant par exemple que les rapatriés devraient recevoir plus ou moins d'assistance, ou de types différents. On pourrait soutenir, en se basant sur la conclusion que leurs perspectives de réintégration étaient moins bonnes que celles du groupe de 1993, qu'il serait nécessaire d'envisager davantage d'assistance. Il a été

²³ *ibid*, p.7.

²⁴ *ibid*, p.7.

²⁵ SA3 (2007), 'Etude des anciennes zones d'installation de Tanzanie accueillant les réfugiés burundais de 1972', avant-projet final, 7 décembre.

cependant décidé de donner à ce groupe une subvention en espèces de seulement 50 000 francs burundais en présupposant que ses membres pourraient monnayer leurs récoltes et n'avaient donc pas besoin de nourriture ou de l'assistance d'articles non alimentaires.²⁶ Selon les recommandations de l'étude, une disposition prévoyait une indemnité pour 100 kg de bagages.

50. Au moment de déterminer le nécessaire de retour des rapatriés provenant des anciennes zones d'installation, le HCR et d'autres instances (telles que le gouvernement, les donateurs et le PAM) se sont attardés sur le fait que ce groupe était alors beaucoup plus à l'aise financièrement que d'autres en Tanzanie ou que les réfugiés de 1993 basés dans des camps. Il manquait une analyse dynamique des conditions de réussite de ce groupe dans un nouveau contexte qui serait plus restreint au niveau des ressources. Les nombreux défis posés par l'option de naturalisation, qui avait été choisie par 80% des résidents des anciennes zones d'installation, et la richesse d'ensemble des réfugiés de 1972, a pu détourner l'attention de telles questions.

51. Il était évident, dès le début du processus de rapatriement, que ce groupe aurait besoin de beaucoup plus d'assistance que ce qui avait été estimé jusque là. Alors que de nombreuses personnes dans le premier convoi sont arrivées avec beaucoup de bagages, notamment du bois, des meubles et des bicyclettes, elles avaient peu de nourriture étant donné qu'elles étaient parties à une époque se situant entre les moissons. L'ampleur des problèmes liés à la terre ont également été rapidement évidents et, dès l'été, un grand nombre de rapatriés ont été hébergés dans des centres de transit et des centres de logement temporaires, ne pouvant plus retourner à leurs collines d'origine.

52. Des recommandations ont été émises en vue de ralentir le rythme de rapatriements afin de donner au HCR la possibilité de combler son retard et de trouver des solutions pour ceux qui n'avaient pas de terre.²⁷ Cependant, on a prêté moins d'attention à la recherche de moyens visant à augmenter immédiatement le nécessaire d'assistance pour inclure la nourriture et les articles non alimentaires.²⁸ Les lacunes dans le nécessaire de retour devenant de plus en plus évidentes, il a été toutefois décidé que la ration alimentaire de six mois serait fournie aux familles vulnérables.

53. Dès septembre, le HCR avait commencé à distribuer un nécessaire restreint d'articles non alimentaires comprenant des moustiquaires et des bâches en plastique et des distributions rétrospectives difficiles au plan logistique avaient également été entreprises. Lors de la réunion de la Commission tripartite en décembre 2008, alors que 30 500 réfugiés du groupe 1972 étaient rentrés, il a été décidé d'élargir

²⁶ Il paraît que dans un avant-projet initial au Budget supplémentaire du HCR pour le groupe de 1972, les liquidités et les articles non alimentaires étaient tous deux compris dans le nécessaire de retour; toutefois, les articles non alimentaires ont été supprimés plus tard, en partie en raison de préoccupations concernant le montant important du budget.

²⁷ 'Mission de donateurs de Tanzanie au Burundi - 28 juin - 04 juillet 2008' (2008) rapport de mission, p.2.

²⁸ Une recommandation a été émise dans le rapport de mission de donateurs de juillet 2008 (voir la référence ci-dessus), mais c'est la dernière présentée et elle est exprimée avec hésitation: 'Examiner la possibilité de fournir le même nécessaire de retour aux rapatriés de 1972 et 1993', alors que les autres sont plus directs, comme par ex. 'Ralentir le rythme du rapatriement de 1972'.

l'ensemble du nécessaire avec des articles alimentaires et non alimentaires aux réfugiés du groupe 1972 qui rentraient après cette date. Simultanément, le rapatriement de ce groupe a été suspendu jusqu'en avril 2009 afin de mieux préparer la prochaine saison de retour.

54. Pour le groupe de 1972, l'évaluation sur laquelle se basait le nécessaire de retour présentait d'indéniables déficiences. Bien qu'il soit difficile de séparer les connaissances acquises rétrospectivement des indices disponibles à l'époque, il apparaît toutefois clairement qu'on n'a pas prêté suffisamment d'attention, en concevant le nécessaire de retour, aux signes des difficultés de réintégration auxquels les réfugiés de 1972 seraient vraisemblablement confrontés. Si l'estimation selon laquelle ces réfugiés avaient en grande partie atteint l'autonomie et avaient acquis des biens en Tanzanie était correcte, il convient de rappeler que le bien le plus important au Burundi n'est pas susceptible d'être transporté et étant donné qu'il s'agit de la terre. Sans ce bien, les rapatriés de 1972 étaient destinés à être confrontés à de graves problèmes en cherchant de nouveaux moyens d'existence étant donné les perspectives très limitées de gagner sa vie en dehors du secteur de l'agriculture au Burundi. Le nécessaire de retour plus modeste comprenant seulement des liquidités devait se révéler insuffisant pour assurer le soutien transitoire important dont ce groupe avait besoin.

Conception du programme

55. La conception du programme a été déterminée par la **concept note** de 2007. Un enregistrement complet (y compris avec les photographies et les empreintes digitales, en utilisant le logiciel du HCR dénommé PROGRES) avait déjà été effectué pour le groupe de 1993 avant l'introduction des subventions en espèces. Il a également été effectué plus tard pour le groupe de 1972. Ceux qui ont choisi le retour ont été obligés de se soumettre à un contrôle d'identité par rapport à la base de données PROGRES et ont reçu un formulaire de rapatriement librement consenti.

56. Les rapatriés ont été transportés par le HCR avec leurs bagages (en camion à partir des camps, et train ainsi qu'en camion pour le groupe de 1972) en traversant la frontière vers des centres de transit au Burundi, où les ménages de rapatriés ont reçu 20% du montant total de la subvention en espèces, ainsi que leur nécessaire d'articles non alimentaires. Par l'intermédiaire de ses partenaires, le HCR au Burundi a ensuite assuré le transport des rapatriés vers leur commune d'origine. Les rapatriés étaient supposés utiliser la première partie de la subvention en espèces pour leur transport vers leur destination finale, ordinairement une petite 'colline'.

57. Le restant de la subvention en espèces, représentant 80% du montant, a été ensuite retiré par le rapatrié de la succursale locale de la COOPEC en une seule fois ou en plusieurs versements. On espérait que les rapatriés seraient encouragés à garder leurs comptes et que certains d'entre eux saisiraient l'occasion des possibilités de micro-crédit disponibles aux titulaires de comptes de la COOPEC.

58. Les comptes ont été établis au nom du 'chef de ménage', généralement un homme, mais pouvaient être changés à la demande de la famille; une femme pouvait aussi retirer de l'argent au nom de la famille si elle était en possession de la carte d'identification du ménage. Grâce au financement du HCR et d'une ONG locale, Ligue Iteka a assuré un suivi détaillé de l'impact des subventions en espèces; les

contacts fréquents du HCR avec les rapatriés par l'intermédiaire d'autres activités a également permis d'assurer une surveillance supplémentaire.

3. L'impact sur la réintégration

Evaluer l'impact

59. L'évaluation de l'impact des subventions en espèces a été facilitée par plusieurs facteurs. Au moment où l'évaluation a été effectuée, le programme avait un peu moins de deux ans d'activité et sa mise en oeuvre était ainsi bien avancée. Les rapatriés ayant reçu les subventions en espèces comme les autres pouvaient se souvenir de leurs expériences sans trop de difficultés. De nombreux collaborateurs clés du HCR se trouvaient encore dans le pays. En second lieu, contrairement à de nombreux autres contextes de retour, la grande majorité des rapatriés au Burundi sont rentrés dans des milieux ruraux avec peu d'instances d'urbanisation. Parmi les 299 ménages de rapatriés du groupe de 1993 ayant fait l'objet de l'enquête, par exemple, seulement trois personnes avaient un membre de leur famille qui avait déménagé à Bujumbura. L'absence de perspectives économiques dans d'autres secteurs et un attachement culturel à l'exploitation de la terre, ainsi qu'à la vie rurale, figurent parmi les explications possibles de cet état de choses.

60. Plusieurs facteurs ont rendu difficile l'évaluation de l'impact des subventions en espèces. Contrairement à l'idéal difficilement réalisable d'une expérimentation par échantillonnage, les subventions en espèces ont été distribuées à tous les rapatriés en même temps. En comparant ceux qui ont reçu des espèces et les autres, il faut considérer le fait que ce dernier groupe était de retour au Burundi depuis plus longtemps et, par conséquent, (probablement) mieux intégré.

61. Comme mentionné précédemment et contrairement à d'autres contextes, les subventions en espèces n'ont pas été utilisées en tant que substitut d'autres formes d'assistance, mais comme moyen d'augmenter le nécessaire en général. En outre, environ à la même époque, la ration de nourriture a été augmentée de manière considérable de trois à quatre mois en avril 2007, puis de six mois en août 2007, ce qui signifie que presque toutes les personnes ayant reçu la subvention en espèces ont également reçu un nécessaire d'articles alimentaire beaucoup plus grand que ceux n'en ayant pas reçu. Aussi comparer les expériences de ces personnes s'apparente-t-il un peu à comparer des pommes et des oranges. Il est indispensable de prendre en considération le renforcement général de la quantité d'assistance, aussi bien que les changements dans l'ordre de la qualité.

62. Un dernier élément qui complique la situation réside dans la différence entre les nécessaires de retour attribués aux rapatriés du groupe de 1972 et à ceux ayant fui en 1993. Comme il a été fait mention, depuis le début du retour facilité du groupe de 1972 en mars 2008 jusqu'en décembre 2008, ce groupe a reçu des subventions en espèces, mais pas d'assistance alimentaire ou non alimentaire.

63. En évaluant l'impact des subventions en espèces sur la réintégration de ce groupe, il s'avère donc important de prendre en considération non seulement leurs caractéristiques socio-économiques différentes au moment de leur arrivée au

Burundi, mais également le nécessaire de retour plus modeste qu'ils ont reçu, comparé au groupe de rapatriés de 1993 rentrant en même temps. Tous ces facteurs indiquent le besoin, clairement exprimé par les rapatriés eux-mêmes, de ne pas considérer les espèces isolément, mais comme partie intégrante de l'ensemble du nécessaire.

Un outil bien adapté au retour et à la réintégration

64. Que ce soit les rapatriés ayant été interviewés, les membres de la communauté, les représentants du gouvernement burundais, le personnel du HCR et d'autres institutions humanitaires, tous, pour ainsi dire sans exception, ont parlé très favorablement de la subvention en espèces. Seules quelques personnes se sont demandées si le montant était suffisant pour faire une différence ou ont déploré le fait que les liquidités ne soient pas associées à d'autres formes d'assistance (surtout pour le groupe de 1972), mais ces personnes ont tout de même estimé que l'approche était bonne. Le fait que cent pour cent des parties prenantes aient exprimé des opinions positives à l'égard des subventions en espèces est un témoignage éloquent de la manière dont ce mécanisme s'adapte aux besoins de personnes réintégrant leur pays après une longue absence. Parmi les 150 rapatriés du groupe de 1993 ayant fait l'objet de l'enquête et ayant reçu des liquidités, 78% ont déclaré qu'il s'agissait là de la partie la plus précieuse du nécessaire de retour.

65. Comme décrit ci-dessus, la subvention en espèces avait deux objectifs complémentaires : encourager les personnes au retour et les aider à se réintégrer avec succès. Le premier objectif est présenté à la partie 4 intitulée "Impact sur les décisions concernant le retour". Etant donné que l'impact de la subvention en espèces aux fins de promouvoir la réintégration s'est avéré considérablement différent pour les groupes de 1993 et de 1972, ce rapport traite des deux groupes séparément. Cette façon de procéder a été privilégiée afin d'utiliser au mieux les données récoltées dans l'études sur les ménages couvrant uniquement le groupe de 1993.

66. Pour les deux groupes, la subvention en espèces était destinée à faciliter la réintégration de deux manières. Premièrement, elle devait contribuer à répondre aux besoins immédiats du retour, tels que le transport au domicile sur la colline, l'alimentation complémentaire, le logement, les vêtements, les soins de santé, les frais de scolarité et les contributions aux familles d'accueil. Deuxièmement, elle devait aider les personnes à développer des moyens de subsistance de base durables, principalement en achetant un petit lot de terre, des graines, de l'engrais et d'autres apports liés à l'agriculture.²⁹

67. Contrairement à l'utilisation des liquidités qui a été faite dans certaines situations d'urgence, la subvention en espèces n'était pas prévue pour donner aux personnes les moyens d'acheter leurs provisions alimentaires de base, étant donné que les rapatriés recevaient des rations de nourriture (dans le cas du groupe de 1993) ou étaient censés être en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires de base (pour le groupe de 1972). Les liquidités étaient plutôt destinées en partie à protéger les articles alimentaires et non alimentaires en permettant aux familles d'avoir de

²⁹ HCR (2007), 'Document conceptuel sur les subventions en espèces pour les réfugiés rentrant au Burundi', juin, p.4.

l'argent à portée de la main pour payer des besoins élémentaires additionnels, ainsi que comme investissement à plus long terme.

68. Pour comprendre l'impact de la subvention en espèces, la question la plus importante à se poser est celle-ci : il faut se demander ce que les personnes achetaient avec l'argent perçu.³⁰ Comme la subvention en espèces était destinée non seulement à répondre à des besoins immédiats, mais à stimuler un investissement leur permettant de gagner leur vie, il s'avère nécessaire de vérifier si ces personnes étaient en réalité capables d'effectuer des acquisitions à long terme avec les liquidités perçues. Cela présuppose à son tour de comprendre si les liquidités ont été utilisées pour avoir accès à des services, tels que les soins de la santé, l'éducation, ou éventuellement de couvrir des dettes.

69. Toute cette démarche sous-entend de pouvoir juger si le montant perçu était suffisant, de comprendre comment les liquidités interagissent avec d'autres formes d'assistance, de définir le rôle qu'elles auraient pu jouer en encourageant la migration plus loin ou le retour en Tanzanie, ainsi que d'autres impacts éventuels en termes de favoriser la dignité des personnes ou une plus grande flexibilité. Cette approche exige également de savoir si l'argent a été utilisé de manière 'inappropriée' ou pour des raisons considérées comme étant 'anti-sociales', telles que l'alcool (bien que l'alcool puisse parfois servir à des fins sociales) ou les cigarettes. Les questions liées au genre ou à l'impact social économique plus vaste seront traitées dans la partie 5 intitulée « Impact à plus large échelle ».

Le groupe de 1993: les moyens d'existence

70. Pour le groupe de 1993, la subvention en espèces, conjointement à d'autres formes d'assistance, a eu un impact très positif en aidant les personnes à se réintégrer. Les rapatriés ont pu utiliser les liquidités non seulement pour leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels, mais aussi en vue d'assurer des moyens d'existence durables, en achetant des graines, des outils, des engrais, de petits lotissements ou du bétail par exemple. La raison de ce succès peut être attribuée au montant d'argent assez considérable ayant été perçu, ainsi qu'à sa complémentarité avec des éléments non alimentaires (qui avait été augmentée). En d'autres termes, la combinaison d'assistance en nature et d'assistance en liquidités était en soi importante, en plus du volume d'ensemble de l'assistance.

71. Alors que des résultats à peu près semblables auraient pu être obtenus avec seulement l'augmentation du nécessaire d'articles alimentaires et non alimentaires (sans liquidités), les rapatriés ont inmanquablement exprimé leur appréciation pour les effets très valorisants liés au fait de recevoir un montant important de liquidités d'un seul coup. Les liquidités sont également une façon beaucoup plus efficace d'aider les rapatriés à développer des moyens d'existence durables étant donné qu'aucun argent n'est perdu dans la transaction de vente d'articles alimentaires ou non alimentaires. Le fait que des évaluations complètes d'expériences d'intégration

³⁰ Voir l'annexe VI pour le résumé des données de l'enquête sur la façon dont les personnes interrogées ont dépensé la subvention en espèces.

aient été préalablement effectuées a permis de faire en sorte que le nécessaire réponde à ces besoins importants.³¹

72. Pour la plupart des burundais, l'accès à au moins un peu de terre fertile est crucial pour avoir un minimum de sécurité alimentaire. Les groupes cibles et l'enquête sur les ménages ont indiqué qu'une forme ou l'autre d'activité liée à l'agriculture représentait l'une des catégories les plus courantes de dépense. Les 150 personnes ayant répondu à l'enquête et ayant reçu la subvention en espèces ont toutes indiqué l'avoir utilisé pour l'une des dépenses suivantes : des graines ou engrais (67% des personnes), l'achat d'un terrain (31%), la location d'un terrain (27%), des outils pour l'agriculture (17%) ou de la main-d'oeuvre pour l'agriculture (15%).

73. Un grand nombre de participants d'un groupe cible de la province de Ruyigi a confirmé avoir acheté de petites parcelles. Le prix des terrains semblait varier considérablement selon les régions, et il n'était pas possible de déterminer le prix moyen par hectare. Toutefois, il convient de rappeler que la taille moyenne d'un terrain au Burundi est de 200 hectares seulement.³² En outre, 15 % de l'ensemble des répondants ont indiqué avoir acheté des animaux, tels que des chèvres ou des poules – une nette augmentation par rapport au 2% de rapatriés ayant indiqué avoir ramené des animaux de Tanzanie. Les entretiens avec les groupes cibles ont confirmé que la subvention en espèces a été utilisée pour des investissements fructueux. Une femme à Ruyigi a déclaré ainsi que "l'argent nous a beaucoup aidés et nous aide encore, car j'ai acheté des choses qui sont encore utilisées".

74. Selon l'enquête sur les ménages, ceux qui sont rentrés après juillet 2007 (et ayant reçu la subvention en espèces) avaient beaucoup moins de chances d'avoir accès à un terrain à cultiver à leur retour (loué ou dont ils seraient propriétaire), comparé à ceux qui étaient rentrés plus tôt : 17% du groupe n'ayant pas reçu de liquidités n'a pas eu accès à une terre d'abord, par rapport à 37% du groupe ayant perçu des liquidités. Ceci pourrait signifier que ceux qui avaient les liens les plus solides et des perspectives de pouvoir gagner leur vie au Burundi étaient les plus susceptibles de rentrer en premier. Cependant, lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient accès à une terre au moment de l'enquête, 13% des bénéficiaires de subventions en espèces ont déclaré qu'ils n'y avaient toujours pas accès comparé à 9% du groupe sans liquidités – une différence de 4% au lieu de 20%.³³ En d'autres termes, ceux qui avaient reçu les liquidités avaient toujours peu de chances d'être propriétaires d'une terre, mais ils avaient fait de grands progrès pour rattraper leurs homologues rentrés plus tôt et qui n'avaient pas reçu de liquidités.

75. Les subventions en espèces semblent avoir eu peu d'impact sur le type d'activité exercé comme gagne-pain. La grande majorité des rapatriés ayant répondu à l'enquête (93%) ont confirmé une forte dépendance à l'égard de l'agriculture pour assurer la subsistance au Burundi et ont indiqué que l'agriculture représentait l'une de leurs deux sources principales de revenu. Ce pourcentage était identique pour

³¹ Voir par exemple, HCR-PAM (2007) 'HCR-PAM Mission d'évaluation conjointe de réfugiés burundais', 07-11 may 2007; HCR (2007) 'Enquête d'évaluation de la réintégration durable des rapatriés Burundais', Bujumbura, avril; et HCR (2005) 'Rapport de mission d'évaluation du processus de réintégration au Burundi, 24 octobre - 19 décembre 2005'.

³² Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), PAM, HCR et autres institutions (2007), *Enquête d'évaluation de la réintégration durable des rapatriés Burundais*, Résultats Définitifs, Bujumbura, avril, p.10.

³³ Les chiffres arrondis signifient que les différences ne s'additionnent pas parfaitement.

ceux qui avaient reçu la subvention en espèce et les autres. D'autres études ont démontré que les cultures de rente sont courantes comme supplément à l'agriculture pour la consommation, mais que peu de ménages peuvent s'adonner à la culture de rente à large échelle en raison de la densité de population élevée.³⁴

76. L'évaluation n'a pas examiné expressément la question de savoir si ceux ayant reçu une subvention en espèces étaient plus susceptibles de s'adonner à la culture de rente. Cela paraît toutefois peu probable dans la mesure où la subvention en espèces (lorsqu'elle était utilisée pour acheter du terrain) était principalement un moyen pour les rapatriés de 'rattraper' les communautés d'accueil en termes de production alimentaire de base. La seconde source de revenu la plus courante, indiquée par 44% des répondants, était la main-d'oeuvre journalière (en travaillant d'ordinaire sur un champ appartenant à quelqu'un d'autre). Seulement 7% ont exercé une activité dans le secteur des petites entreprises comme source de revenu principal, 7% une activité en rapport avec le bétail, 3% un 'autre' type d'emploi, 2% des métiers tels que charpentier ou tailleur, et 1% étaient des employés salariés. Le pourcentage parmi ceux qui avaient reçu la subvention en espèces et les autres était le même.

77. Bien qu'elles aient souvent été utilisées pour des investissements fructueux, les subventions en espèces étaient généralement dépensées relativement rapidement. La majorité des personnes ont dépensé tout l'argent en l'espace d'un à trois mois. Le taux d'inflation modérément élevé au Burundi (24,5% en 2008) a pu inciter les personnes à dépenser la subvention en espèces plus rapidement.³⁵ Près de 20% des personnes ont affirmé qu'elles ont pris plus de temps que cela pour dépenser la subvention, et moins de 20% l'ont dépensée en moins d'un mois.

78. Un peu plus de la moitié des personnes interviewées (57%) ont indiqué avoir perçu toute la somme en une seule fois. Cette affirmation contredit quelque peu l'estimation du personnel de la FENACOBU selon laquelle près de 80% des bénéficiaires ont perçu tout l'argent d'un seul coup, mais il n'existe aucune statistique à cet effet. Ce qui paraît très intéressant, c'est que les rapatriés ont plébiscité le système '20-80', percevant par là 20% de la somme allouée au centre de transit et le restant au moment du retour au sein de leur commune. Les personnes interviewées ont indiqué qu'en plus de percevoir l'aide sociale (examinée ci-dessous), cela leur permettait d'avoir du temps pour décider comment dépenser l'argent sans avoir à subir les pressions de personnes leur demandant des faveurs ou des prêts.

79. Les données n'ont pas révélé de corrélations évidentes entre le mois (ou la saison) où le groupe de rapatriés de 1993 a reçu les subventions en espèces et le type d'achats effectués. A titre d'exemple, ceux qui sont rentrés à temps pour la saison de la plantation n'étaient pas plus susceptibles d'acheter des graines, des outils ou de l'engrais, ou bien ceux qui sont arrivés plus tard d'acheter de la nourriture. Néanmoins, une série de données plus importante aurait peut-être pu révéler des tendances que ces données-ci n'ont pas pu mettre à jour.

³⁴ PAM (2004) *Burundi: Rapport d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité*, mené en juillet-août, Rome, décembre, p.13.

³⁵ Rapport de l'ISTEEBU, avril 2009 cité dans *L'inflation moyenne au Burundi Q1 augmente pour atteindre 19.8%* Reuters, 30 avril 2009.

80. En dépit de l'utilisation généralement fructueuse qui a été faite de la subvention en espèces, les rapatriés ont indiqué qu'il aurait été très utile de recevoir davantage de conseils concernant d'autres options pour investir l'argent, y compris de l'aide pour organiser des groupes afin d'obtenir du crédit pour des projets liés à des sources de revenu. L'information transmise aux réfugiés en Tanzanie et lors de leur retour au Burundi ne couvrait que les procédures de base de la distribution, et il est possible qu'une sensibilisation plus interactive ou un autre type d'organisation aurait pu permettre de tirer le maximum de l'utilisation des liquidités.

L'abri

81. Les discussions au sein des groupes cibles et l'enquête des ménages ont révélé que les abris représentaient un autre type de dépense courante pour le groupe de 1993. Les 150 personnes ayant répondu à l'enquête ont toutes déclaré avoir dépensé au moins une partie de l'argent pour leur abri. Les rapatriés ont acheté des matériaux pour construire une maison, tel que du ciment, des matériaux de toiture et des briques (37% des réponses). Ils ont également payé pour de la main d'oeuvre afin de les aider à construire une maison (36%), acheté une parcelle de terrain expressément pour leur maison (26%), payé un loyer ou encore contribué à une famille d'accueil (12%).

82. De cette manière, la subvention en espèces s'est révélé un bon complément au programme d'abris du HCR qui a financé la construction de maisons pour plus de 70 000 familles entre 2002 et 2008, ou environ 70-80% de tous les rapatriés. Le programme d'abris fournit de l'assistance technique et quelques uns des matériaux les plus onéreux, y compris des fenêtres, des portes, des toits et du ciment, alors que les rapatriés apportent des briques et de la main-d'oeuvre. Au sein des groupes cibles, les rapatriés ont expliqué qu'ils construisaient parfois une petite maison temporaire qui pourrait par la suite être transformée en cuisine attenante après avoir reçu de l'aide du HCR aux fins de construire leur maison permanente qui serait plus grande. Il est important que le HCR sache qu'un montant important de la subvention en espèces semblerait être utilisé afin d'investir dans des abris, à côté de la contribution directe de l'Organisation.

Nourriture

83. La nourriture a été une autre dépense ordinaire, 69% des personnes interrogées ayant indiqué qu'elles avaient dépensé une partie de l'argent à cet usage. L'enquête n'ayant pas demandé le détail exact de ce qui avait été dépensé pour chaque article, il est impossible de déterminer si la nourriture représente un pourcentage limité ou élevé des dépenses totales. Cependant, plus de 30% des personnes ayant reçu la subvention en espèces ont déclaré ne pas dépenser d'argent du tout pour la nourriture, alors qu'aucune personne interrogée n'a signalé rien dépenser du tout pour l'agriculture ou les abris. Au sein des groupes cibles, les rapatriés ont déclaré utiliser les liquidités pour acheter des aliments tels que la viande, le poisson, le sel, l'huile de palme (pour remplacer ou comme complément à l'huile végétale dans la ration alimentaire) et des légumes. Ils ont également rapporté les utiliser pour moudre le maïs se trouvant dans les rations alimentaires.

84. Les liquidités ont manifestement permis à un plus grande nombre de personnes de ne pas avoir à vendre leurs rations alimentaires : 28% de ceux qui n'ont pas reçu de liquidités ont rapporté avoir vendu toute leur ration ou une partie, comparé à seulement 16% de ceux ayant reçu des espèces. Les rapatriés ont immanquablement déclaré que les liquidités leur permettaient de 'protéger' leur nourriture, les retenant par exemple de devoir vendre le maïs à des prix dérisoires où ils seraient exploités. En réponse à la question de savoir ce dont ils avaient le plus besoin pour leur ménage au retour, la plupart de ceux ayant reçu des liquidités, comme les autres, ont répondu 'de la nourriture'. Toutefois, 90% du groupe n'ayant pas reçu de liquidités a rapporté avoir besoin de nourriture, comparé à 77% du groupe avec des liquidités. Le fait de mieux répondre au besoin fondamental de subsistance semble avoir libéré les personnes sondées en leur permettant de se soucier de besoins plus élevés. Lorsque ceux ayant reçu des liquidités réfléchissent à leurs besoins les plus importants au cours des trois premiers mois du retour, 45% mentionnent 'les vêtements', comparé à 33% n'ayant pas reçu de liquidités. Une autre catégorie de 33% a indiqué 'le besoin d'acheter un terrain', comparé à seulement 20% du groupe sans liquidités. Néanmoins, cette dernière divergence reflète probablement également le fait qu'un pourcentage plus élevé du groupe avec des liquidités n'a pas eu accès à du terrain à son arrivée.

L'accès aux services

85. Un autre aspect essentiel de l'utilisation de l'argent concernait les soins de la santé, 19% des sondés de l'enquête ayant déclaré avoir dépensé de l'argent dans ce domaine. Bien que des efforts aient été déployés afin de mettre en oeuvre l'engagement du gouvernement du Burundi de fournir des soins gratuitement aux rapatriés pendant trois mois suivant leur retour, et 6 mois pour ceux qui souffraient de maladies chroniques, cette mesure n'a pas toujours été appliquée régulièrement, en particulier de 2006 à la fin 2008 lorsqu'il n'y avait plus de financement provenant d'instances internationales. L'engagement du gouvernement burundais ne couvre pas les dispensaires privés, qui sont parfois les lieux les plus proches pour recevoir des soins. Depuis 2005, tous les enfants de moins de cinq ans reçoivent des soins gratuitement dans des dispensaires gérés par l'Etat ou les églises, ce qui devrait aussi vraisemblablement contribuer à réduire de manière générale le besoin des rapatriés de dépenser leur subvention en espèces pour les soins de la santé.

86. Seules deux personnes parmi les 150 interrogées (1%) ont signalé avoir dépensé leur subvention en espèces pour des frais de scolarité. L'école primaire est gratuite pour tous les Burundais et il existe une disposition dispensant les rapatriés des frais de scolarité au niveau secondaire pendant deux ans, bien qu'un suivi précédent ait indiqué que cette mesure n'était pas toujours régulièrement appliquée. Cette constatation pourrait signifier, par conséquent, que soit la dispense des frais de scolarité au niveau secondaire est maintenant appliquée de manière plus efficace ou que les rapatriés choisissent de ne pas investir dans l'éducation des adolescents. Dans les groupes cibles, certaines personnes ont reconnu que les subventions en espèces leur avaient permis de payer les uniformes de leurs enfants ou les cahiers scolaires lorsqu'il y avait un délai dans les distributions gratuites.³⁶

³⁶ Les matériaux scolaires ont été fournis par l'UNICEF à la fois conjointement et séparément du programme d'assistance au rapatriement. Voir A. Telyukov et M. Paterson (2009), *Evaluation de l'impact*

Autres achats

87. Seulement 1% des personnes interrogées ont reconnu acheter, comme ils disent, 'des meubles ou des articles de cuisine' à l'aide des liquidités, ceci dénotant peut-être le fait que les rapatriés avaient rapporté quelques biens avec eux ou avaient pu se les procurer avec le nécessaire d'articles non alimentaires. En effet, 94% des bénéficiaires, avec ou sans liquidités, ont indiqué avoir rapporté des ustensils de cuisine de Tanzanie, bien que 5% seulement avaient rapporté du mobilier. On peut conclure ainsi que les meubles n'étaient peut-être pas considérés comme une priorité parmi les différents besoins concurrents.

88. Malgré le fait que de nombreux rapatriés semblaient déjà posséder des ustensiles de cuisine, les membres des groupes cibles ont exprimé leur appréciation générale pour les casseroles et autres articles non alimentaires, tels que le seau, les nattes pour le sol et les bâches en plastique (qui jouent un rôle clé dans l'installation d'un logement rudimentaire). Lorsqu'on leur a demandé s'ils préféreraient l'équivalent en espèces au lieu des articles non alimentaires, les rapatriés ont répondu négativement de manière retentissante, car les articles ont de la valeur en eux-mêmes. Ils ont déclaré qu'ils n'auraient pas nécessairement acheté les articles autrement, étant donné les priorités à long terme, et que dans certains cas, des articles de même qualité n'étaient pas disponibles sur le marché. Les femmes en particulier ont reconnu que les articles non alimentaires garantissaient le fait que quelque chose de valeur puisse demeurer dans les pires scénarios, si un investissement ne marchait pas ou un mari dépensait l'argent en alcool. Il convient de souligner que dans certains contextes, les liquidités se sont avérées une alternative efficace au nécessaire d'articles non alimentaires.³⁷ Cela n'a pas été le cas au Burundi, mais il ne faut toutefois pas présupposer que les articles non alimentaires puissent être essentiels dans d'autres contextes.

89. Malgré le fait que les articles non alimentaires étaient très appréciés, ils étaient assez souvent vendus. Les personnes ayant reçu la subvention en espèces étaient tout aussi susceptibles d'affirmer avoir vendu l'ensemble ou une partie de leur nécessaire d'articles non-alimentaires que les autres. Cependant, le groupe avec des liquidités était moins apte à avoir vendu 'plus de la moitié' du nécessaire d'articles non alimentaires: 7% des personnes l'avaient fait, comparé à 17% du groupe sans liquidités. Peut-être la subvention en espèces a-t-elle permis à ceux qui le souhaitaient de ne vendre que les articles dont ils n'avaient pas besoin.

90. Les autres achats appartenaient à différentes catégories: 29% des personnes sondées ont confié dépenser de l'argent pour des vêtements, 10% pour le transport et seulement 3% à des fins sociales, telles qu'aider d'autres personnes ou payer pour des enterrements, des dots ou des taxes communautaires. Le nombre restreint de personnes ayant déclaré avoir dépensé de l'argent pour le transport peut paraître étonnant dans la mesure où de nombreuses personnes interrogées et des groupes cibles ont signalé utiliser les liquidités pour déménager ou transporter leurs biens à

de l'assistance humanitaire PRM au rapatriement et à la réintégration de réfugiés burundais, Rapport d'évaluation, vol.1: Le jeu à somme nulle: analyses, résultats et conclusions de l'étude d'évaluation. Gaithersburg, MD: Terra P Group, Inc., p.173.

³⁷ P. Harvey (2007), Réponses basées sur les liquidités dans des situations d'urgence, Rapport HPG 24, Londres: Institut du développement d'outre-mer.

leur 'colline'. D'autres rapports antérieurs assurant le suivi ont également identifié ce facteur comme étant une dépense importante.³⁸

91. Comme le questionnaire se présentait sous la forme d'une question ouverte, à savoir "Comment avez-vous dépensé l'argent?", il se peut que les personnes interrogées se souvenaient plutôt des dépenses importantes en oubliant le transport qui ne représentait qu'un faible pourcentage du total, ou qu'un long laps de temps s'était écoulé, ou tout simplement parce que cette dépense n'avait pas donné lieu à un résultat tangible. Enfin, il faut souligner que 15% des personnes interrogées ont déclaré dépenser l'argent pour 'd'autres' articles qui ne se trouvaient pas dans les catégories du questionnaire.

Le crédit et les dettes

92. Seulement 1% des rapatriés du groupe de 1993 a signalé utiliser l'argent pour payer des dettes. Les groupes cibles n'ont pas, eux non plus, mentionné cette rubrique parmi les plus importantes de dépense de l'argent. Cette constatation est intéressante dans la mesure où 36% des personnes sondées ont déclaré devoir de l'argent, presque toutes à un individu plutôt qu'à une institution de microcrédit. La somme moyenne à rembourser était 10 000 francs burundais, ou près de \$8. Etant donné que la subvention en espèces moyenne perçue par un ménage était de l'ordre de 240 000 francs burundais, on peut se demander pourquoi ces personnes ont choisi de ne pas rembourser leurs dettes. Peut-être leurs créanciers se trouvaient-ils en Tanzanie ou dans une autre partie du Burundi ou encore n'exerçaient-ils pas de pression pour être remboursés.

93. De façon intéressante, ceux qui ont reçu les subventions en espèces étaient plus susceptibles de devoir de l'argent: 40% par rapport à 32% pour le groupe sans liquidités. On peut émettre l'hypothèse que ceux qui avaient reçu l'argent étaient rentrés plus récemment et, par conséquent, avaient plus de dettes que ceux établis depuis longtemps. Toutefois, en analysant le groupe de 81 personnes rentrées en 2005 et 2006, on n'a pas constaté de différence entre le pourcentage de ceux qui devaient de l'argent la première année plutôt que l'année d'après. Une autre explication serait la suivante: ceux qui avaient reçu la subvention en espèces étaient en général moins bien lotis au départ –ce qui est conforme au constat qu'ils avaient moins de chances d'avoir accès à un terrain à leur retour – et donc plus susceptible d'être endettés. Ou, si l'on envisage les choses plus positivement, les subventions en espèces auraient pu permettre aux bénéficiaires de réintégrer les marchés du crédit et d'obtenir des prêts informels, éventuellement pour leur permettre des achats importants, tels que des parcelles de terrain ou du bétail.

94. L'obtention d'un microcrédit n'était pas chose courante parmi les rapatriés du groupe de 1993, un seul individu sur les 299 personnes interrogées ayant emprunté de l'argent d'une institution de microcrédit. Bien que la FENACOBUR et le HCR espéraient que les rapatriés seraient encouragés à demander des prêts de microcrédit en ouvrant un compte à la COOPEC, peu de personnes l'ont fait. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi, plus d'un tiers des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient jamais entendu parler de cette possibilité, ce qui signifie qu'il faut mieux

³⁸ HCR (2008) 'Rapport de suivi: impact et utilisation des subventions en espèces pour les rapatriés au Burundi', 1 avril - 15 juin, p.2.

informer et sensibiliser les individus à cette question. D'autres ne savaient pas comment procéder, avaient besoin de plus d'information ou n'avaient tout simplement pas de projet bien déterminé en tête.

La migration et le mouvement

95. Dans l'ensemble, très peu de rapatriés sont rentrés en Tanzanie ou se sont installés à Bujumbura. Parmi les personnes sondées, un pourcentage légèrement plus élevé de personnes ayant reçu la subvention en espèces a déclaré avoir des parents qui ne vivaient pas avec eux: 16% par rapport à 12% du groupe sans liquidités. Cela pourrait signifier que l'argent a permis à ces personnes de construire des maisons séparées ou que les rapatriés récemment rentrés sont plus susceptibles d'avoir des parents vivant encore en Tanzanie.

96. En dépit des difficultés auxquelles les rapatriés ont été confrontés, très peu de personnes ont indiqué vouloir quitter le Burundi ou même le lieu où elles se trouvaient actuellement. Plus de 94% des rapatriés sondés du groupe de 1993 ont indiqué leur intention de rester sur leur 'colline', et il n'y avait pas grande différence à cet égard entre ceux qui avaient reçu la subvention en espèces et leurs homologues qui n'en avaient pas. Ceci a été confirmé dans les discussions des groupes cibles, les rapatriés de tous âges ayant exprimé un sentiment très fort d'identité et d'appartenance aux collines où ils étaient domiciliés.

Les expériences du groupe de 1972

97. Le manque de nourriture et l'absence d'assistance en articles non alimentaires pour le groupe de 1972, ainsi que leur profil complexe (tel que décrit à la partie 2), a eu pour conséquence que le processus de réintégration initial a été considérablement plus difficile que pour le groupe de 1993. L'impact de la subvention en espèces sur la réintégration a été plus limité. Les groupes cibles et les entretiens avec des personnes clés ont révélé que la subvention en espèces était en grande partie dépensée pour des besoins immédiats essentiels tels que la nourriture, les couvertures, les vêtements, le transport, la santé et les provisions, plutôt que pour des investissements à long terme.

98. Quelques individus ont pu louer de petites parcelles de terrain ou payer les frais judiciaires nécessaires pour pouvoir rentrer en possession de leur terre. Cependant, dans l'ensemble, ces personnes se sentaient frustrées de ne pas avoir pu bénéficier pleinement de la subvention en espèces comme les autres rapatriés avaient pu le faire. Beaucoup d'entre eux avaient connu une baisse considérable de leur niveau de vie au retour, certains ayant eu accès à des douzaines d'hectares de terrain en Tanzanie, une surface pour ainsi dire inimaginable au Burundi en raison de la densité de la population.

99. Ils ont également prétendu qu'on leur avait donné l'impression, que ce soit le gouvernement burundais ou le HCR, qu'ils recevraient la même assistance que les rapatriés de 1993, et qu'ils se sont sentis floués au retour. Ils ont déclaré qu'ils avaient été informés par des représentants du gouvernement qu'ils recevraient des maisons et des terres. De manière intéressante, ils ont comparé négativement leur expérience à celle de leurs parents au bénéfice de plusieurs années d'assistance en tant que

réfugiés. En effet, ils se percevaient essentiellement comme des réfugiés dans leur propre pays.

100. Les rapatriés de 1972 ont également connu davantage de difficultés en raison de facteurs sociaux. Ayant été absents pendant plus de 30 ans, la plupart nés en Tanzanie et n'ayant pas écouté la radio burundaise comme le groupe de 1993, ils 'avaient gardé que très peu de liens et étaient parfois perçus comme des 'étrangers'. Certains enfants ne parlaient que le swahili ou l'anglais, ce qui rendait leur intégration au sein du système scolaire burundais en kirundi ou en français difficile. Leurs terres avaient souvent été confisquées, ce qui avait résulté dans des procédures d'arbitrage provoquant parfois des conflits avec leurs voisins.

101. Dans l'une des régions, les résidents ont jeté des pierres aux rapatriés lors de leur retour, en proclamant qu'ils allaient leur voler leurs terres, mais ces tensions se sont éventuellement dissipées. Peut-être l'un des aspects accidentellement positif du nécessaire plus restreint attribué au groupe de 1972 a été le fait que les autres résidents locaux étaient moins susceptibles d'être jaloux et plus aptes à ressentir de la compassion pour les rapatriés. Simultanément, l'arrivée de dizaines de milliers de personnes a indubitablement causé une certaine tension, en particulier en surchargeant les écoles et en diminuant le montant de terrains disponible.

102. L'étude mandatée portant sur les anciennes zones d'installation n'a pas analysé les caractéristiques socio-économiques du groupe ayant opté pour le rapatriement par rapport à l'ensemble des personnes. Aussi est-il possible que les personnes voyant leurs perspectives économiques s'amoinrir en Tanzanie étaient plus aptes à choisir l'option du rapatriement. Toutefois, lorsqu'on leur a posé la question, les rapatriés ont répondu que « toutes sortes » de personnes, riches ou pauvres, avaient choisi le rapatriement, et il n'est pas clair si ce genre de collecte de données aurait fait la moindre différence. Il semblerait plutôt que le fait de ne pas être propriétaire d'une terre au Burundi serait à l'origine de leurs expériences difficiles.

103. Il convient toutefois de souligner que le HCR s'est engagé dans un vaste travail stratégique en vue de trouver des solutions aux questions complexes liées à la terre entravant la réintégration du groupe de 1972. Une expertise technique fournie par le HCR a contribué au développement d'une politique nationale liée à la terre en septembre 2008. Un document stratégique visant à trouver des solutions durables pour ceux qui étaient sans terre grâce à la création de « villages ruraux intégrés » a été approuvé le 4 août 2008 par la Commission intégrée pour le retour et la réintégration.

104. Quatre villages ont été créés depuis 2008 et la construction d'autres villages, un nombre allant jusqu'à onze, est envisagée en 2009. Dans le cadre de cette stratégie, le HCR contribue, en partenariat avec le gouvernement et d'autres institutions des Nations Unies à la fourniture d'abris, à l'accès à la terre agraire et à des moyens d'existence, ainsi qu'à des services de base pour les familles sans terre, en majorité des rapatriés du groupe de 1972. Le HCR fournit également un soutien à des ONG gérant le règlement des différends dans les régions de retour, ainsi qu'à la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB).

105. A proprement parler, les faiblesses du nécessaire de retour ont été en grande partie équilibrées par un engagement stratégique plus large visant à trouver des

solutions aux problèmes de ceux qui étaient sans terre, en travaillant en collaboration avec un éventail d'autres acteurs. Les expériences vécues par le groupe de 1972 ont également démontré que les subventions en espèces ne devraient pas être perçues comme une panacée pour répondre à tous les besoins. Dans l'éventualité où la subvention en espèces aurait été complétée au tout début par le même nécessaire d'articles alimentaires et non alimentaires que pour le groupe de 1993, il est probable que le groupe de 1972, en fin de compte, se soit trouvé confronté aux mêmes défis complexes au retour, bien que ces personnes aient pu bénéficier de davantage de moyens pour subvenir à leurs besoins durant la période intérimaire alors qu'elles luttait pour ne pas perdre pied.

Différences entre les groupes de 1993 et de 1972

106. Il ressort de ce qui a été dit précédemment que la subvention en espèces a donné lieu à des types de dépenses très variées, non seulement parmi les rapatriés, mais également au sein des familles individuelles. Chacun des ménages interrogés a déclaré effectuer plus de quatre achats en moyenne, mais il se peut que ce nombre soit en réalité supérieur si l'on prend en considération le fait que tous les achats n'ont pas été signalés au cours de l'étude.

107. Cette flexibilité est certainement l'un des atouts majeurs de la subvention en espèces. Celle-ci a également joué un autre rôle en favorisant l'autonomie et la dignité. Les jeunes hommes et femmes ont parfois reçu leur part de liquidités pour leur usage personnel, ce qui pouvait leur permettre, par exemple, de quitter le domicile de leurs parents. Les liquidités ont quelquefois contribué à renforcer la dignité des personnes de manière plus modeste, en permettant aux parents, par exemple, d'acheter de nouveaux aliments ordinaires au Burundi pour leurs enfants, tels que des patates douces ou le kolokaze.

108. En ce qui concerne le groupe de 1993 dans les provinces sondées (Ruyigi and Muyinga), le montant de la subvention en espèces paraît avoir été largement suffisant. Les bénéficiaires ont pu non seulement couvrir leurs besoins essentiels, mais également effectuer des investissements fructueux à long terme. Les rapatriés interrogés ont déclaré gagner un salaire moyen en liquidités de seulement 9 000 francs burundais par mois, ou \$8, et l'immense majorité n'avait pas apporté de liquidités avec eux de Tanzanie. Cela signifie que la subvention en espèces, de l'ordre de 233 000 francs burundais par famille, représentait un apport considérable, à savoir environ 26 fois leur salaire mensuel en liquidités. Par ailleurs, ce n'était pas assez d'argent pour causer des tensions importantes avec les anciens résidents, comme décrit ci-dessous dans la sous-partie intitulée « Impact social et économique »

109. Il semblerait, toutefois, que les prix puissent varier considérablement dans certaines provinces, en particulier pour des achats vitaux tels que le terrain, les animaux et les briques. Dans la province de Makamba, certains rapatriés du groupe de 1972 ont eu l'impression qu'ils n'auraient pas pu acheter de terrain, même s'ils avaient reçu les rations alimentaires et celles d'articles non alimentaires. La nécessité d'acheter (plutôt que de faire) des briques dans certaines parties de Makamba a également été perçue comme un obstacle majeur en vue de recevoir de l'assistance pour des abris. L'inflation (comme mentionné précédemment) a pu aussi contribuer aux résultats moins favorables du groupe de 1972 étant donné que ce groupe a commencé son retour sept mois après l'introduction de la subvention en espèces. La

dévaluation du franc burundais a également déprécié la valeur d'ensemble de la subvention, allant de \$46 au commencement à \$41 en mai 2009.

110. Si la plupart des personnes interrogées ont déclaré pouvoir trouver tout ce qu'il leur fallait dans les marchés locaux, un pourcentage important (33%) s'est déclaré insatisfait. C'était le cas dans certaines communes en particulier, plus que dans d'autres: seule une personne parmi 55 personnes sondées était insatisfaite dans les communes de Cendajuru et de Gitega, comparé à 35 personnes sur 53 personnes dans celles de Gisuru et de Busoni. Les groupes cibles n'ont été organisés que dans les régions où les marchés fonctionnaient bien, et il a pu y avoir des endroits où certains articles n'étaient pas disponibles. On peut présumer, toutefois, que ce n'était pas une source majeure d'insatisfaction, car les personnes ayant signalé ne pas trouver tout ce qu'il leur fallait au marché local ont également affirmé que le nécessaire de retour leur a permis de recommencer leur vie: l'ensemble des personnes à Gisuru et à Busoni, à savoir 54 au total, ont répondu "oui" à cette question. Néanmoins, il pourrait être utile de collecter des données supplémentaires relatives au suivi de cette question.

111. Deux facteurs principaux ont joué un rôle dans le succès des subventions en espèces auprès des rapatriés de 1993. Premièrement, presque toutes les personnes du groupe de 1993 bénéficiant de la subvention en espèces ont également reçu un nécessaire d'articles non alimentaires et une ration alimentaire de six mois. Ce complément crucial à la subvention en espèces 'protégeait', en un certain sens les liquidités qui n'étaient pas dépensées pour des besoins immédiats, tels que la nourriture ou des articles de ménages ordinaires. Deuxièmement, le groupe de 1993 a maintenu davantage de liens sociaux et économiques avec le Burundi en raison de sa proximité avec la frontière et le laps de temps plus court qui s'était écoulé. Ses membres parlaient encore le kirundi, certains d'entre eux faisant des allées et venues, et étaient plus à même d'avoir accès à la terre. N'ayant pas de liens économiques et sociaux et ne recevant pas autant d'assistance de surcroît, le groupe de 1972 a été confronté à un double obstacle à la réintégration, comme mentionné précédemment.

Conclusions

112. La subvention en espèces a eu un impact très positif sur la réintégration d'environ 145 000 rapatriés - des différentes années - qui sont revenus de Tanzanie entre juillet 2007 et mi-juin 2009. La plupart d'entre eux, à savoir près de 105 000 du groupe de 1993, ont bénéficié d'un nécessaire d'articles alimentaires et non alimentaires suffisant pour leur permettre d'utiliser les liquidités pour effectuer des investissements fructueux en vue de trouver des moyens de subsistance à long terme, tels que l'agriculture et le bétail.

113. Les liquidités se sont avérées être un élément décisif de l'ensemble du nécessaire de retour, mais elles ne suffisaient pas en elles-mêmes, comme cela a été démontré par l'expérience d'environ 30 000 rapatriés du groupe de 1972 qui sont rentrés en 2008. Les 50 000 francs burundais par personne alloués au groupe de 1972 ne suffisaient pas pour leur permettre de retrouver des moyens de subsistance, et beaucoup d'entre eux vivent encore au jour le jour.

114. Ceux qui avaient reçu la subvention en espèces comme faisant partie d'un nécessaire de retour plus large ont mentionnée celle-ci comme étant l'élément le plus

important. Soixante-dix-huit pour cent des bénéficiaires de la subvention en espèces sondés ont émis cette opinion, comparé à 17% ayant estimé que la nourriture était la partie la plus importante. Aucun des bénéficiaires de la subvention en espèces n'a mentionné les articles non alimentaires comme étant les plus importants. En ce qui concerne le groupe sans liquidités, 70% a cité la nourriture comme étant l'élément le plus important, 10% les articles non alimentaires, et 19% l'abri. Seulement 1% des bénéficiaires de la subvention en espèces a considéré l'abri comme étant la partie la plus importante, peut-être en raison du fait qu'en tant que rapatriés récents, ils n'avaient peut-être pas encore reçu de l'assistance pour les abris.

115. Les rapatriés ont toutefois souligné au cours des discussions des groupes cibles que si les liquidités représentaient l'élément le plus important, la nourriture et les articles non alimentaires étaient également extrêmement utiles pour eux. En réponse à la question de savoir s'ils auraient préféré recevoir des liquidités de même valeur à la place des articles non alimentaires et de la nourriture, ils ont répondu avec force par la négative. Les articles distribués ont été considérés comme étant utiles et de qualité supérieure à ce que l'on pourrait trouver localement. La nourriture a également été perçue comme un produit essentiel, ainsi que l'atteste le pourcentage relativement peu élevé de nécessaires alimentaires ayant été vendu. Les rapatriés ont émis l'opinion que le nécessaire de retour le plus efficace était équilibré, intégrant une palette d'éléments, et que celui-ci devait être considéré dans son ensemble, et non pas comme étant composé d'éléments 'essentiels' ou 'non essentiels'.

4. Impact sur les décisions concernant le retour

116. L'un des objectifs clé de la subvention en espèces était d'encourager les réfugiés du groupe de 1993 à décider de rentrer chez eux. Comme mentionné précédemment, le gouvernement tanzanien était préoccupé par le rythme décroissant des rapatriements, et le HCR a cherché à montrer qu'il prenait sérieusement les choses en main. Au sein de l'Organisation, ce second but est parfois minimisé dans la mesure où l'on préfère mettre en évidence l'importance de la réintégration, mais les autres acteurs nationaux et internationaux reconnaissent pour ainsi dire unanimement que le fait d'accroître le rythme des rapatriements était également un objectif essentiel, sinon prioritaire. Les deux visées ne sont pas exclusives, il est vrai, car elles sont liées étant donné que des personnes pouvant se réintégrer sont plus susceptibles d'encourager leurs pairs en Tanzanie à emboîter aussi le pas.

117. Le fait d'instituer une subvention en espèces pour encourager les retours ne va toutefois pas sans poser de problèmes. 'Motiver le retour' peut trop facilement devenir 'acheter le retour' si l'on favorise des mouvements de rapatriement alors que les conditions générales ne sont pas propices au retour, et en particulier là où celui-ci se conjugue à des pressions dans le pays d'accueil. Néanmoins, motiver le retour, dans le sens de peser sur la balance lors d'une prise de décision individuelle, n'est pas en soi fondamentalement mauvais, sous réserve que la motivation soit un élément efficace dans une stratégie plus vaste visant à répondre à de réels besoins de réintégration.

118. On a fait remarquer, à juste titre, qu'il existait aussi des incitations pour les réfugiés à rester en Tanzanie, sous forme d'assistance permanente en matière d'alimentation, de santé et d'éducation, par exemple dans les camps. Plusieurs évaluations approfondies avaient démontré que le type et le niveau d'assistance pour le rapatriement fourni aux rapatriés n'était pas vraiment suffisant. Dans le cas de toute décision librement consentie, les personnes concernées ont une gamme d'options et d'incitations à considérer. L'objectif devrait être de faire en sorte que les personnes qui choisissent en fait le retour puissent le faire avec la dignité conférée par un soutien adéquat.

119. L'introduction de la subvention en espèces a été largement perçue comme ayant stimulé l'augmentation du nombre de retours. Son introduction en juillet 2007 a coïncidé avec une augmentation considérable du nombre de retours, mais de l'avis général, il s'agissait là d'un phénomène saisonnier dans la mesure où les gens préfèrent rentrer en juin, juillet ou août. A cette époque, l'école est finie, les moissons ont été récoltées et la période de sécheresse a commencé, ce qui permet de construire des maisons.

120. L'annonce que les écoles secondaires dans les camps ne seraient pas ré-ouvertes en septembre 2007 a certainement également eu un impact sur les retours au cours de cette période. Toutefois, le nombre considérablement plus élevé, dans l'ensemble, de rapatriés en 2008, comparé à l'année 2007, est largement perçu comme pouvant être attribué, du moins en partie, à la subvention en espèces. Alors que près de 40 000 Burundais sont rentrés en 2007, il y a eu environ 95 000 en 2008, ce qui représente une augmentation de 139%. Le rapatriement du groupe de 1972, qui a

débuté en mars 2008, a cependant été une contribution importante à cette recrudescence. Si l'on considère uniquement le groupe de 1993, l'augmentation est de l'ordre de 65% - un nombre toujours significatif, mais moins considérable.

121. L'étude sur les ménages et les entretiens avec les groupes cibles indiquent que les gens choisissent le rapatriement, s'ils le font, en fonction d'un certain nombre de facteurs. Indubitablement, la raison prédominante est le retour de la paix et de la sécurité au Burundi. Plus de trois quarts des rapatriés interrogés dans le groupe de 1993 ont mentionné cette raison en réponse à la question de savoir pourquoi ils étaient rentrés, une constatation confirmée par les groupes cibles. Cependant, bien d'autres facteurs ont également joué un rôle, à savoir les suivants: la sensibilisation des autorités burundaises et des prises de contact, la fermeture des camps, la réduction des services et les restrictions de mouvement ou encore les tracasseries des autorités tanzaniennes, ainsi que l'influence des amis et de la famille.

122. De mauvaises conditions climatiques ont causé des sécheresses dans certaines parties du Burundi en 2005 et 2006, contribuant vraisemblablement en partie au peu d'enthousiasme de rentrer manifesté par les personnes en 2006 et 2007. Il se peut également que l'on ait assisté à un phénomène qu'on pourrait nommer 'de bascule', où les gens décident de partir lorsqu'il est évident que c'est ce que tout le monde (ou presque) est en train de faire. D'autres personnes ont probablement été influencées par des facteurs purement personnels. Plus de dix pour cent des personnes interrogées ont mentionné 'd'autres raisons' comme ayant eu un impact sur leur décision, ce qui reflèterait cette affirmation.

123. Où faut-il situer la subvention en espèces parmi tous ces facteurs? Les personnes interrogées dans deux groupes cibles distincts ont ri en réponse à la question de savoir s'ils avaient décidé de rentrer en partie à cause de la subvention en espèces. C'était peut-être un essai de montrer aux visiteurs du HCR que le montant alloué n'était vraiment pas suffisant dans l'espoir d'obtenir davantage d'assistance à l'avenir.

124. Cependant, cet épisode pourrait illustrer la complexité des décisions liées au retour avec la touche d'humour d'imaginer qu'une telle décision pourrait être prise en raison de quelques francs burundais, même s'il s'agit là d'une somme relativement importante. Ceci dit, un tiers des personnes interrogées seulement appartenant au groupe de 1993 ont reconnu avoir été influencées au moins en partie par la subvention en espèces en décidant du moment du retour. Plusieurs personnes sondées ont indiqué que les liquidités avaient peut-être joué un rôle plus important pour les familles nombreuses, pour qui la subvention en espèces représentait une somme plus importante.

125. Les rapatriés des groupes de 1972 et de 1993 avaient des motivations différentes pour rentrer. Dans les groupes cibles, les deux entités de rapatriés ont mis en avant leur souhait de ne plus avoir le statut de réfugié et de retrouver leur citoyenneté burundaise. Pour le groupe de 1993 en particulier, ce désir était exacerbé par les expériences faites par ses membres de discrimination croissante et de restrictions de liberté en Tanzanie. Le groupe de 1993 était également plus susceptible de mentionner les meilleures conditions de sécurité au Burundi comme raison principale.

126. Par opposition, le groupe de 1972 était plus motivé par ce qu'il prétendait être de vaines promesses d'assistance de la part des autorités burundaises et du HCR. Plusieurs groupes ont mentionné un proverbe mis en avant par les représentants du gouvernement burundais du genre ' La vache qui arrive en premier à la source d'eau boit l'eau pure et propre.' Ils ont affirmé que les représentants du gouvernement burundais leur avait fait croire qu'ils auraient une maison et seraient en mesure de rentrer en possession de leurs terres.

127. Certains indices montrent assurément que les messages concernant l'assistance, véhiculés par les représentants du gouvernement en visitant les zones d'installation, au début du processus, étaient trop pleins de zèle et, dans certains cas, trompeurs. De nombreux réfugiés de 1972, qui sont rentrés dans la phase initiale de l'opération, s'attendaient à recevoir un nécessaire d'articles alimentaires et non-alimentaires beaucoup plus important, ainsi que du terrain et un abri. Une mission de donateurs en juin-juillet 2008 a constaté que les réfugiés de ce groupe semblaient 'recevoir de l'information provenant de différentes sources (parfois contradictoires), et... qu'ils sont sous la fausse impression qu'ils recevront une assistance considérable au Burundi. '³⁹

128. Bien que ces messages aient été neutralisés plus tard alors que l'information était véhiculée dans les zones d'installation par ceux qui étaient rentrés, c'était trop tard pour de nombreuses personnes du groupe de 1972 n'ayant pas eu accès au mêmes contacts permanents avec le Burundi et à l'information concernant les conditions dans les régions de retour que les membres du groupe de 1993. L'un des groupes cible a déclaré que si les personnes avaient été conscientes du véritable niveau d'assistance qui leur serait fourni, elles seraient rentrées tout de même, mais elles auraient attendu un peu plus longtemps afin de pouvoir se préparer.

129. Les subventions en espèces ont été conçues comme une 'prime d'encouragement temporaire ponctuelle.⁴⁰ De l'information a été transmise et des brochures ont été distribuées par le HCR à cet effet. Cependant, si les liquidités représentent une partie utile et très efficace de l'ensemble d'un nécessaire de retour, comme cette évaluation peut conclure, certains rapatriés devraient-ils en bénéficier et d'autres non? Les différences dans les nécessaires de retour ont été signalés comme étant une source de tension entre les groupes de rapatriés, en particulier ceux qui étaient rentrés plus tôt (et n'avaient pas reçu les liquidités) et ceux qui sont rentrés plus tard (et les avaient reçues). Aurait-il fallu adopter les subventions en espèces plus tôt, peut-être au début des retours facilités en 2002, ou au début des efforts visant à les promouvoir en 2006?

130. Certaines personnes ont exprimé la crainte que le HCR puisse se trouver dans une situation difficile si des problèmes de sécurité se posaient après avoir donné des primes d'encouragement au retour. D'autres, cependant, ont indiqué de manière très convaincante que les subventions ne devraient pas être considérées principalement comme des primes d'encouragement, mais plutôt comme un élément clé d'un nécessaire de retour adéquat. Dans cette perspective, les liquidités ne sont pas vraiment tellement différentes d'autres formes d'assistance et devraient être

³⁹ 'Mission de donateurs en Tanzanie et au Burundi - 28 juin - 04 juillet 2008', Rapport de mission, p.2.

⁴⁰ HCR (2007) 'Document conceptuel sur les subventions en espèces pour les réfugiés rentrant au Burundi', juin, p.2.

présentées (dans la mesure du possible, étant donné les contraintes de sécurité et de logistique) aux côtés d'autres formes d'assistance en nature.

131. On a annoncé plus tôt dans l'année à Mtabila, le dernier camp en Tanzanie hébergeant des réfugiés de 1993, pour la plupart, que seulement ceux qui avaient été enregistrés pour le retour avant le 30 avril 2009 seraient éligibles de recevoir les subventions en espèces. Il est intéressant de constater que l'annonce n'a pas donné lieu à une ruée d'enregistrements, comme on l'avait anticipé, ce qui en soi illustre le fait que les liquidités à elles seules ne sont pas déterminantes dans la prise de décision du retour. Le délai s'est écoulé et les subventions ont continué à être distribuées tranquillement. Bien qu'il s'avère nécessaire de trouver un équilibre pragmatique, les subventions arrivant à terme à un moment ou un autre, il paraîtrait prudent de ne pas empêcher le dernier groupe de rapatriés de bénéficier d'un nécessaire de retour adéquat comprenant des liquidités.

5. Impact à plus grande échelle

Impact social et économique

132. Les relations entre les rapatriés et les communautés d'accueil étaient généralement décrites comme étant bonnes. Certains résidents locaux ont indiqué que les rapatriés avaient apporté de nouvelles compétences, telles que des techniques d'irrigation pour les légumes, des méthodes pour cultiver les pentes escarpées et le petit commerce. Les résidents, parmi lesquels nombre d'entre eux avaient des membres de leur famille ayant été réfugiés, étaient en général favorable à la présence de rapatriés.

133. Il n'y a pour ainsi dire pas eu de signes d'un regain de tensions sociales ou d'un quelconque impact négatif sur les relations avec les communautés d'accueil en raison de la subvention en espèces. Les pressions (telles que le nombre d'enfants dans des salles de classe) sembleraient provenir de la présence d'un plus grand nombre de personnes plutôt que de la subvention en espèces. Dans l'enquête de l'évaluation, seulement 9% ont indiqué des tensions sociales ou communautaires qui en résulteraient.

134. Un certain nombre de personnes interrogées ont déclaré, en fait, que les liquidités avaient eu un impact positif en facilitant les relations avec les familles d'accueil et en permettant aux rapatriés d'éviter de devenir un poids drainant les ressources de leurs parents et de leurs communautés. Certains rapatriés ont pu quitter leurs familles d'accueil plus rapidement grâce à l'argent, évitant ainsi d'abuser de leur hospitalité. En permettant de défrayer le transport de la commune à la 'colline', les liquidités ont également contribué à éviter la pression exercée sur les communautés de rapatriés étant obligés de rester dans la commune jusqu'à ce qu'ils aient rassemblé les ressources nécessaires pour pouvoir continuer leur voyage.

135. On a signalé que le système de distribution par l'intermédiaire de la COOPEC, en permettant de retirer l'argent par étapes, ce qui était moins visible, a permis d'atténuer la jalousie et de réduire la pression exercée sur les rapatriés en vue de partager leurs liquidités. L'une des personnes interrogées a souligné le fait que vendre la nourriture ou les articles non alimentaires sur le marché est beaucoup plus visible, et chacun dans la communauté est conscient que le vendeur a des liquidités. Une certaine forme d'envie a toutefois été signalée, et certains rapatriés ont déclaré avoir subi des pressions du chef de la colline pour payer un 'pot de vin' afin d'être éligible pour l'assistance à l'abri.

136. Les liquidités ont également été perçues en général comme ayant apporté des avantages à la communauté au sens large, lorsqu'elles étaient utilisées par exemple pour payer la main-d'oeuvre pour défricher un champ. Les commerçants ont mentionné les avantages d'avoir plus d'argent circulant au marché, et ont déclaré que leur salaire journalier avait augmenté de manière significative après l'introduction de la subvention en espèces. Ils ont souligné l'effet de diffusion, ayant à leur tour plus d'argent à dépenser pour des produits de base et de la main-d'oeuvre.

137. Certaines personnes interrogées, y compris un groupe de chefs de collines dans la province de Ruyigi, ont rapporté que la subvention en espèces avait un impact positif en prévenant des conflits, en particulier concernant la terre. Elle a également permis à des familles de subvenir à leurs besoins pendant que le CNTB examinait leurs cas. En permettant à certains rapatriés d'acheter du terrain, elle a également dispersé des conflits et permis de trouver des solutions, par exemple dans les cas où un membre de la famille avait vendu la terre d'un rapatrié.

138. Une certaine frustration et du ressentiment ont toutefois été exprimés par les rapatriés rentrés avant juillet 2007 et qui n'avaient donc pas reçu la subvention en espèces, ainsi que par les rapatriés spontanés et les personnes expulsées (qui continuent de recevoir seulement la nourriture et le nécessaire d'articles non alimentaires). L'une des personnes interrogées a décrit les rapatriés spontanés (dont il faisait partie) comme étant 'les victimes de la subvention en espèces' étant donné que non seulement il ne l'avait pas reçue, mais qu'il avait également subi l'augmentation des prix en résultant. Néanmoins, la frustration ressentie était davantage dirigée vers le HCR que vers les bénéficiaires de la subvention.

139. Quelques témoignages anecdotiques ont lié l'augmentation des prix à une demande plus élevée et davantage d'argent sur le marché. Le poisson, les matelas et les bananes ne sont que quelques uns des produits mentionnés comme ayant augmenté de manière significative. Toutefois, en l'absence d'un système de contrôle des prix dans les régions de rapatriement, il est difficile de confirmer cela. L'augmentation des prix devrait également être considérée dans le contexte de l'augmentation annuelle de l'inflation au Burundi de 24,5% en 2008, une hausse de 8,3% de plus qu'en 2007 en raison des prix élevés du pétrole brut et du prix des marchandises.⁴¹

140. Il apparaît, néanmoins, qu'il y a eu des augmentations spécifiques du prix d'animaux tels que les chèvres, considérées par les rapatriés comme représentant un type d'épargne, alors qu'elles fournissent de l'engrais dans l'intervalle. Dans un endroit en particulier, le prix des chèvres avait doublé. Des augmentations dans le travail de la terre ont également été signalées (les estimations varient entre 20% et 100%), alors que certains rapatriés croyaient qu'il s'agissait là d'une tactique délibérée dans la mesure où les négociants étaient conscients qu'ils avaient accès à du capital.

141. Les expériences des rapatriés de 1972 étaient cependant quelque peu plus complexes. Certains d'entre eux ont affirmé qu'il y avait eu une véritable méfiance à leur égard et qu'ils avaient été perçus essentiellement comme des étrangers. On les avait même appelés des 'sorciers' (un phénomène associé à la Tanzanie). L'une des personnes interrogées a suggéré qu'il aurait fallu effectuer plus de travail préparatoire auprès des communautés d'accueil à Makamba, où la peur que les rapatriés de 1972 leur prendraient leurs terres et leurs maisons était présente.

142. Un groupe de rapatriés de 1972 a signalé qu'au cours de sa première nuit, on avait jeté des pierres sur l'abri temporaire où dormaient ses membres. On a également souligné le fait que le nécessaire restreint du groupe de 1972, et en particulier l'absence de nourriture, avait quelque peu pesé sur la communauté

⁴¹ Rapport de l'ISTEEBU, avril 2009 cité dans *L'inflation moyenne au Burundi Q1 augmente pour atteindre 19.8%* Reuters, 30 avril 2009

d'accueil. Toutefois, on ne devrait pas exagérer ces tensions car, en général, il semblerait que les relations entre les rapatriés de 1972 et les membres d'autres communautés étaient également bonnes.

Impact sur les relations de genre

143. La note conceptuelle d'avril 2007 spécifiait que les femmes 'dans la mesure du possible' seraient 'désignées comme administratrices de la subvention en espèces'. Cependant, le modèle par défaut finalement mis en oeuvre était un compte au nom du chef de ménage, bien qu'un époux ou un enfant d'âge adulte soit également en mesure de retirer de l'argent du bureau de la COOPEC pourvu qu'il (ou qu'elle) soit en possession du carnet du compte. On a signalé qu'il existait à Ruyigi un système permettant de trouver un accord au centre de transit en vue d'ouvrir un compte au nom d'une épouse ou d'un enfant d'âge adulte, mais il était utilisé essentiellement dans les cas où le chef de ménage était handicapé ou se trouvait autrement dans l'incapacité de travailler. Les femmes chefs de ménages n'ont pas signalé de difficulté particulière en ouvrant un compte à leur nom ou en retirant les liquidités.

144. En général, les hommes comme les femmes, ont déclaré que les décisions concernant la manière d'utiliser les liquidités étaient prises soit par le mari (42% des réponses au questionnaire) ou d'un commun accord (37%). Les personnes interrogées (y compris les femmes) ont donné un avis partagé, le compte pouvant soit être inscrit au nom d'une épouse ou soit au moins géré en partenariat. Il y a eu un nombre limité de cas anecdotiques où des hommes avaient dépensé tout l'argent en buvant, et d'autres où des hommes au sein de mariages polygames avaient abandonné les femmes épousées en exil.

145. En général, toutefois, les femmes interrogées ont affirmé que de tels comportements et des disputes en général au sein des familles préexistaient à la subvention en espèces ou n'étaient pas causées par cette dernière. Les évaluateurs ont néanmoins conclu qu'il serait opportun de formaliser la gestion en partenariat de la subvention en espèces en nommant les deux époux détenteurs du compte, bien que chacun soit en mesure de retirer des liquidités.

146. Certaines femmes rapatriées ont mis en évidence le fait que les articles non alimentaires, ainsi que les éléments alimentaires du nécessaire de retour, ont joué un rôle important en fournissant une assistance directe aux femmes et aux enfants. Elles ont souligné le fait que les articles tels que les vêtements, les sets de cuisine, les nattes pour dormir, les couvertures et la nourriture sont directement utiles à tous les membres de la famille, et qu'il se peut qu'ils ne figurent pas tous sur la liste des achats prioritaires si toute l'assistance se présentait sous forme de liquidités.

6. Efficacité et suivi

Procédures de distribution

147. L'existence d'une institution expérimentée de microcrédit avec des succursales dans tout le Burundi, la Fédération nationale des coopératives du Burundi (FENACOBUR), a été un facteur capital pour la réussite du programme de subventions en espèces. Dans un pays dont la superficie est de 28 000 kilomètres carrés, la FENACOBUR possède 86 succursales. Elle a une grande expérience dans le transfert d'argent, y compris de petites sommes, et est restée opérationnelle pendant toute la guerre.

148. L'un des collaborateurs du HCR a estimé, selon ses mots, que '80% du succès du programme de la subvention en espèces était dû à la FENACOBUR'. Au tout début du projet, lorsque la FENACOBUR a exigé des intérêts sur l'argent qu'elle avait avancé pour le projet, le HCR a brièvement envisagé de faire appel à d'autres partenaires d'exécution, y compris des ONG. L'Organisation en est arrivée à la conclusion qu'aucune autre instance n'aurait pu mettre sur pied une opération similaire aussi rapidement et sûrement, ainsi qu'à si bon compte.

149. En général, les rapatriés ont pu obtenir le restant de la subvention en espèces, c'est-à-dire 80%, en l'espace de deux semaines après leur arrivée dans la commune de leur domicile. Quelques problèmes ont été signalés, mais ceux-ci n'étaient ni graves, ni généralisés, et ils ont été d'ordinaire résolus par l'intervention de la Ligue Iteka, par le HCR ou par des agents de la COOPEC.

150. Parmi les rapatriés se trouvaient des personnes ayant à attendre jusqu'à un mois pour recevoir leurs liquidités lorsqu'elles devaient être transférées dans une autre province (si quelqu'un décidait, par exemple, d'aller dans une autre province ou était arrivé via Makamba et voulait aller dans le nord), des rapatriés arrivant à la mauvaise succursale de la COOPEC et devant être dirigés au bon endroit, ainsi que des liquidités limitées dans au moins une des succursales, ce qui signifie que les rapatriés ne pouvaient retirer qu'une partie de leurs fonds durant plusieurs semaines. Au sein du groupe de 1993, 91% ont affirmé ne pas avoir de difficulté avec le décaissement. Les groupes cibles de rapatriés de 1972 n'ont pas rapporté de problèmes majeurs.

151. Etant donné la bonne couverture de la COOPEC dans tout le Burundi, les déplacements à la succursale la plus proche ne prenaient généralement pas trop de temps. Les rapatriés à qui l'équipe d'évaluation a parlé à Ruyigi et à Makamba n'ont pas évoqué ceci comme étant un problème; toutefois, il convient d'ajouter que les régions visitées n'étaient pas les plus éloignées. Les observateurs de Ligue Iteka à Ruyigi ont bien identifié plusieurs communes où il n'y avait pas de bureau de la COOPEC, ce qui signifie que la succursale la plus proche se trouvait à une distance allant jusqu'à 50 kilomètres.

152. L'enquête sur les ménages pour cette évaluation n'a pas demandé spécifiquement combien de temps les gens mettaient pour arriver à la succursale de la COOPEC ou combien ils devaient payer pour le trajet. Néanmoins, 91% des

personnes interviewées ont affirmé n'avoir aucun problème avec le système de distribution, alors que seulement 2% ont déclaré avoir un 'autre' problème qui pourrait avoir été le transport.

153. Au cours de son suivi, Ligue Iteka a bien demandé combien de temps les personnes mettaient pour arriver à la COOPEC, et les données semblent indiquer qu'à partir de juin 2008, la durée du trajet la plus fréquente se situait entre 1 à 2 heures, 11% des personnes sondées indiquant entre 5 et 24 heures.⁴² Un rapport conjoint PAM-HCR a relevé qu'il se peut que jusqu'à un tiers des ménages aient été obligés de parcourir de longues distances pour recevoir les subventions en espèces, mais sans préciser ce que pouvait représenter une 'longue distance'. Le rapport a également constaté que certains rapatriés ont été obligés de dépenser 3 600 francs burundais (\$3) en frais de voyage. Si c'est le cas à plus large échelle, ceci pourrait expliquer pourquoi les personnes avaient tendance à retirer leurs liquidités en un ou deux versements seulement.⁴³

154. Des procédures spéciales ont été mises en place pour les mineurs non accompagnés. L'un des partenaires du HCR, *International Rescue Committee* (IRC), a suivi individuellement chaque mineur afin de garantir sa réunification avec sa famille (ou le placement dans un autre contexte bien choisi), en fournissant le transport pour le mineur jusqu'à la 'colline' si nécessaire. A ce moment là, la somme entière allouée à l'enfant était transférée dans le compte de sa famille. Cette façon de procéder semble avoir bien marché, aucun problème majeur n'ayant été signalé.

155. La COOPEC a débité des frais pour chaque compte de ménage de rapatriés identiques à ceux des autres membres de la coopérative. Ces frais étaient débités en plus des frais bancaires portés au compte du HCR comme faisant partie des frais fixes du projet (voir « la rentabilité des coûts » dans la sous-partie ci-dessous). Si un ménage retirait tout son argent au cours de l'année même de son retour, ces frais auraient été de l'ordre de 6 600 francs burundais. Cette somme comprenait un dépôt de 2 000 francs pour devenir membre de la coopérative, 2 000 francs pour acheter un carnet de dépôt et 200 autres pour acheter une fiche, ainsi qu'un montant annuel de 2 400 francs.⁴⁴

156. Par conséquent, la somme totale perçue par un ménage moyen de 5 personnes devrait être de l'ordre de 48 680 par personne, ou environ \$41 aux taux de change actuels. Un individu rentrant de son plein gré recevait \$36.50. L'information transmise par le HCR et ses partenaires, cependant, citait d'habitude le montant de 50 000 francs burundais en mentionnant parfois seulement les frais de 6 600. Un prospectus a mentionné par erreur des frais de bouclage de 2 400 en plus des frais de 6 600 francs. Certains rapatriés du groupe de 1972 ont également cru par erreur qu'ils recevraient \$50, et non pas 50 000 francs burundais.

157. Dans l'enquête sur les ménages et les groupes cibles, les rapatriés ont déclaré dans l'ensemble avoir peu de difficulté à percevoir la subvention en espèces. C'est

⁴² Il reste, cependant, des questions concernant la fiabilité de ces données (voir paragraphe 123).

⁴³ HCR et PAM, 'Rapport d'évaluation des distributions du paquet retour et du cash grant aux rapatriés', mission conjoint, juin 2008, p.7.

⁴⁴ Il y a également une exigence minimum de solde de 2 400 et des frais de clôture de compte de 2 000, mais ceux-ci sont regagnés grâce au dépôt de 2 000 pour devenir membre.

assurément un grand succès. Les frais ont cependant causé une certaine confusion. Le fait que l'on n'ait pas donné soigneusement et régulièrement des explications à ce sujet aux rapatriés a peut-être contribué à certains cas où un montant plus élevé semblerait avoir été exigé par les agents de la COOPEC.

158. Les observateurs de Ligue Iteka ont cité quelques exemples à l'équipe où les agents de la COOPEC avaient demandé des frais additionnels ou sollicité des paiements à titre personnel, comme à Gisuru, une commune au sein de laquelle 50 ménages ont été touchés. Ligue Iteka a pu intervenir et faire en sorte que les problèmes soient réglés. Néanmoins, le problème ne paraît pas avoir été soulevé officiellement auprès des cadres supérieurs de la FENACOBUR, et il semblerait qu'aucun des agents en question n'ait reçu de sanction pour ces incidents.

159. Les données de l'enquête sur les ménages soulèvent d'autres questions sur l'ampleur des problèmes liés à des frais contradictoires. L'une des questions posées concernait le montant perçu par les rapatriés et, à partir de la réponse, il est possible de calculer le montant des frais prélevés. Moins de la moitié des personnes semblent avoir payé le montant correct, à savoir 6 600 francs burundais. Cependant, 25% des personnes interviewées sembleraient avoir payé 9 000 francs. Si la raison de cette différence pourrait s'avérer le fait de garder un compte pendant une période de deux ans (et donc avec des frais annuels supplémentaires), il est peu probable que cela puisse rendre compte du grand nombre de bénéficiaires concernés.

160. Près de 12% semblent avoir payé 10 000 francs, alors qu'un autre 10% auraient payé un montant différent de plus de 6 600 francs; 8% ont également déclaré avoir payé des frais de moins de 6 600 francs. Il est difficile d'imaginer pourquoi tant de rapatriés ne se souviendraient pas d'un chiffre aussi précis, et il apparaît que des frais inexacts (et habituellement plus élevés) ont été prélevés dans un grand nombre de cas, au moins dans six communes qui ont fait l'objet de l'examen. Une communication plus claire et plus cohérente concernant le montant total auquel l'on peut s'attendre aiderait probablement à prévenir ce type d'incident.

La sécurité

161. Contrairement aux peurs du début, il y a eu très peu d'incidents de sécurité liés aux subventions en espèces. La courte phase d'essai au début du programme a permis d'atténuer de tels soucis. L'absence de violence est tout à l'honneur des Burundais eux-mêmes, qui ont su accueillir des dizaines de milliers de leurs compatriotes avec une patience remarquable et dans la paix.

162. Deux aspects du système de distribution ont également joué un rôle clé, à savoir le partage 20-80 et l'utilisation des succursales de la COOPEC. Comme les rapatriés n'avaient que 20% du montant total de liquidités en retournant dans leurs collines (dont une partie avait été utilisée pour le transport et d'autres achats), ils étaient moins attirants pour les voleurs. La date à laquelle ils ont reçu le versement suivant, ainsi que le montant, étaient laissés à leur discrétion. Les succursales de la COOPEC sont plutôt bien intégrées au niveau local et les rapatriés pouvaient se mélanger aux autres clients - bien que la présence de vagues importantes de rapatriés durant les périodes de grand retour étaient probablement plutôt évidentes.

163. L'expérience antérieure de la COOPEC concernant les transferts d'argent dans des environnements à risque, ainsi que l'utilisation de policiers et de gardes militaires dans des succursales de certaines régions (payés par le HCR), semble avoir joué un rôle utile et opportun, bien que l'évaluation n'ait pas examiné cet aspect en détail. Il est bien possible que des incidents liés à la sécurité auraient été plus probables si l'argent avait été distribué par une agence humanitaire ayant moins d'expérience en matière de gestion des liquidités.

Le recyclage et la corruption

164. Très peu d'exemples ont été cités de rapatriés ayant cherché à obtenir une autre subvention en espèces ('le recyclage'). La raison réside dans l'enregistrement consciencieux effectué dans les camps pour le groupe de 1993 et finalement dans les anciennes zones d'installation pour le groupe de 1972. Il est impossible d'affirmer dans quelle mesure l'utilisation de données biométriques a pu jouer un rôle dans la prévention du recyclage, mais de nombreux collaborateurs du HCR sont de l'avis que celles-ci ont eu un rôle positif à cet égard.⁴⁵

165. Bien que les liquidités puissent parfois être plus susceptibles d'être 'écumées' par des élites, d'autres formes de détournement et de corruption existant dans la phase d'approvisionnement et de transport, n'ont pas eu lieu d'être avec des liquidités, comme c'est le cas pour l'assistance en nature.⁴⁶ Dans l'ensemble, la corruption n'a pas été un problème majeur dans la distribution des subvention en espèces au Burundi.

166. Pour ce qui est des rares incidents de ce genre ayant été signalés, le rôle actif joué par les personnes assurant le suivi de Ligue Iteka a représenté un mécanisme concret en vue de trouver des réponses à cet égard. Alors que les données de l'enquête sur les ménages (comme mentionné ci-dessus) ont indiqué que des frais plus élevés avaient pu être prélevés dans certains cas, cela n'implique pas nécessairement de la corruption de la part des responsables de la distribution. Il en ressort plutôt la nécessité de plus de clarté au sein des organisations concernées concernant les frais exacts à payer, ainsi qu'une communication externe cohérente à l'intention des bénéficiaires.

Le suivi

167. Le programme de subventions en espèces a bénéficié d'un suivi approfondi de Ligue Iteka, une ONG burundaise financée par le HCR et travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation. Dès le départ, un questionnaire bien conçu de deux pages sur les subventions en espèces a été ajouté au suivi existant couvrant la protection et les questions de réintégration dans leur ensemble. A l'aide de 26 observateurs assurant le suivi à moto et couvrant ensemble toutes les régions importantes de retour, Ligue Iteka a pu obtenir une couverture vraiment impressionnante, interviewant 14 000 ménages de rapatriés en 2008. Un secteur important omis par l'enquête concerne l'information sur la disponibilité et le prix de

⁴⁵ Une évaluation de l'utilisation de la biométrie dans les opérations de terrain du HCR a été mandatée par la DOS en 2008 (à venir). Voir également la note 18 ci-dessus.

⁴⁶ P.Harvey, Réponses basées sur les liquidités dans des situations d'urgence, Rapport 24 du Groupe de politique humanitaire, Londres: Institut du développement d'outre-mer, p.5.

biens clés (et l'impact éventuel de la subvention en espèces au niveau local). Il serait utile d'inclure cette information dans le suivi des programmes des opérations de subventions en espèces à venir.

168. Les observateurs de Ligue Iteka assurent activement le suivi de cas individuels au sein de leur région, impliquant le HCR si nécessaire. Comme mentionné précédemment, ceci a joué un rôle clé pour résoudre rapidement tous les problèmes de distribution de la subvention en espèces pouvant survenir, ainsi que pour d'autres problèmes. Ils peuvent également informer le HCR de toute tendance inquiétante nécessitant une attention particulière par l'intermédiaire des coordinateurs de Ligue Iteka basés dans trois bureaux principaux du HCR à Muyinga, Ruyigi et Makamba.

169. La plupart de l'information concernant les tendances générales, cependant, a été glanée de l'information récoltée oralement par les observateurs sur le terrain ou en examinant à la main les formulaires en papier. Ce qui manque à ce jour est une analyse électronique fiable des données considérables recueillies auprès de milliers de ménages interviewés. Les problèmes rencontrés avec les données sont à la fois substantielles et systémiques. Sur le fond, les données étudiées par l'équipe d'évaluation présentaient des incohérences, ce qui laisse croire soit que de nombreux observateurs de Ligue Iteka n'ont pas rempli de grandes parties des questionnaires ou que les mécanismes d'entrée et de sortie ne fonctionnent pas correctement. A titre d'exemple, certaines questions semblent avoir fait l'objet de réponses d'une douzaine de personnes seulement, alors que d'autres de centaines de personnes interrogées. On peut se demander pourquoi l'on a répondu aussi peu souvent à certaines questions par rapport à d'autres. Certaines parties de différents sous-groupes de questions ont également fait l'objet de moins de réponses, et ceci de façon illogique.⁴⁷ Ces incohérences font qu'il est difficile d'arriver à des conclusions fiables à partir des données.

170. Des problèmes d'ordre systémique concernant le partage des données, à savoir combien souvent et avec qui, ont également été mis en évidence. Jusqu'en avril 2009, les collaborateurs de Ligue Iteka et du HCR basés dans les bureaux sur le terrain n'ont pas pu analyser les données eux-mêmes, mais ils comptaient sur un gestionnaire de données du HCR basé à Bujumbura. D'autres problèmes liés au fonctionnement de la base de données ont retardé par moments la présentation des données pendant plusieurs mois (par exemple, Ligue Iteka à Ruyigi a signalé ne pas avoir accès aux données de janvier à mai 2009). Les personnes responsables de l'analyse ont également eu des difficultés à rendre compte des données pour les raisons qui ont été décrites précédemment.

⁴⁷ Pour certaines questions particulières, il y a des données pour une partie de la question, mais pas pour d'autres. Par exemple, la question 5.1 demande comment les personnes ont dépensé la subvention en espèces et donne sept options à choix, à savoir: le transport, le terrain acheté, le terrain loué etc. Sur la feuille de sortie des données, chaque réponse possible est divisée en 'oui' et 'non'. Mais, alors que (pour un échantillon) 391 personnes ont répondu 'oui' au transport et '97' personnes ont dit non, ce qui fait un total de 488 réponses, en ce qui concerne le sous-ensemble de la question 'terre achetée', seulement 181 réponses ont été enregistrées. Par conséquent, il semble que les données soient soit rentrées ou sorties inexactement. Il est difficile de savoir comment quelqu'un aurait pu répondre seulement à une partie de cette question dans la mesure où si une réponse au moins est cochée, des boîtes vides devraient être interprétées comme signifiant 'non'.

171. Dès la mi-mai 2009, les collaborateurs de Ligue Iteka staff à Makamba ont pu produire les données eux-mêmes (toutefois avec les mêmes incohérences inexplicables), ce qui représentait un développement positif. Cependant, la base de données du suivi de la protection et des subventions en espèces demeure un outil puissant pour comprendre les tendances de réintégration qui n'a pas encore été suffisamment exploité. Cette information pourrait être utilisée en temps réel pour modifier les programmes et les politiques. Elle aurait pu, par exemple, fournir des indications qui auraient pu servir de base pour promouvoir plus tôt des changements dans le nécessaire de retour suite aux problèmes de réintégration du groupe de 1972.

Rentabilité

172. L'évaluation a cherché à mesurer la rentabilité des subventions en espèces comparé à d'autres types d'interventions, telles que la distribution d'articles alimentaires et non-alimentaires. Toutefois, l'une des conclusions importantes de l'évaluation est que chaque élément du nécessaire de retour a joué un rôle unique et essentiel, et il n'aurait pas été souhaitable de substituer l'un pour l'autre. Ainsi les comparaisons de rentabilité devraient-elles être maniées avec prudence.

173. Le but d'une analyse de rentabilité est de comparer les prix des biens et services achetés dans des marchés locaux par rapport au prix qu'une agence humanitaire devrait payer pour fournir des articles similaires. Dans le cas de liquidités, il n'est bien entendu pas possible de contrôler ce que les gens achètent. Il est également difficile de prédire ce que les gens vont acheter ou même de mesurer cela après coup. Dans certains contextes, en particulier durant des sécheresses ou d'autres situations d'urgence, les liquidités sont utilisées principalement comme substitut pour la nourriture. Dans des cas pareils, il est possible de comparer les prix encourus par l'agence fournissant les articles avec ceux encourus par les bénéficiaires utilisant les liquidités. Toutefois, au Burundi, les liquidités étaient spécifiquement destinées à permettre aux personnes d'acheter toute une série de biens, en particulier pour ceux parmi les membres du groupe de 1993 qui ayant aussi reçu des articles non alimentaires et des rations de nourriture mensuelles.

174. Etant donné la gamme incroyable et la diversité des articles achetés, y compris des biens difficiles à distribuer, comme le terrain, il est évident qu'il aurait été probablement impossible pour une agence humanitaire de fournir les mêmes articles, et certainement impossible de le faire dans les quantités requises (ou désirées) pour chaque individu. La flexibilité des liquidités est l'un de ses avantages principaux.

175. Il s'avère encore tout à fait possible - et nécessaire - toutefois, de détailler les frais du programme de subventions en espèces en les comparant approximativement aux frais de fourniture des articles non alimentaires. Ceci est possible en examinant les frais généraux et les frais de transport et l'échelle globale du programme. Les taux de change, l'inflation, les changements de prix et d'autres frais encourus par les bénéficiaires ont tous été traités dans les parties précédentes.

176. Composant une partie du budget d'ensemble, les frais fixes pour le programme de subventions en espèces (représentés par des frais payés directement du HCR à la FENACOBU) sont de l'ordre de seulement 2,3% pour 2008 et 3,5% pour

2009. Si l'on rajoute les frais payés par les rapatriés eux-mêmes, ce pourcentage est de 4.9% pour 2009. Ces pourcentages sont peu élevés étant donné que la plupart des ONG internationales ont besoin d'au moins 7% pour les frais fixes liés au Siège seulement (sans compter le personnel dans le pays et les frais administratifs).

177. Les frais généraux pour la FENACOBU comprenaient certains salaires ainsi que des frais bancaires (les deux dépenses les plus importantes), le diesel, les services de sécurité, les meubles de bureau, la maintenance des véhicules et d'autres frais de transport. En 2008, ces frais se chiffraient seulement à \$65 000 pour payer la distribution de \$2,8 millions de liquidités. En comparaison, le transport à lui seul pour les articles non alimentaires est estimé à 15% pour l'année 2009. Ceci ne comprend pas les frais généraux additionnels pour les articles non alimentaires, y compris la sécurité, les frais de personnel ou les frais liés à l'approvisionnement.

178. Comme mentionné ci-dessus, les rapatriés ont clairement apprécié recevoir de la nourriture et des articles non alimentaires en plus des subventions en espèces. Ils ont affirmé que même dans l'éventualité où un montant équivalent en liquidités aurait été substitué, ils auraient préféré garder leur nourriture et leurs articles non alimentaires. On peut se demander toutefois ce qu'il pourrait advenir si un montant plus élevé de liquidités était octroyé. Cette question n'a pas été posée. Il convient cependant de souligner qu'il serait nécessaire d'effectuer une analyse plus détaillée du coût de chaque article sur le marché local par rapport au marché international, en prenant en considération toute forme d'économie effectuée par le HCR en négociant des prix ou en achetant en gros.

179. A titre d'exemple, le HCR paye actuellement seulement \$2 pour un seau et \$10 pour une unité de bâche en plastique, des prix qui seraient vraisemblablement beaucoup plus élevés pour un rapatrié se trouvant seul. Il ne serait peut-être pas possible pour des rapatriés d'obtenir des articles de même qualité, et il pourrait y avoir des bénéfices intrinsèques à distribuer des biens en nature qui dépassent même les prix plus élevés. Cette question nécessite un examen plus approfondi.

180. Il n'était pas du ressort de cette étude d'analyser les coûts potentiels (que ce soit pour les bénéficiaires ou pour les agences humanitaires) ou l'opportunité de substituer des liquidités supplémentaires à la nourriture. Si la sécurité alimentaire continue d'être un problème majeur au Burundi, à la fois pour les rapatriés et pour la population en général, le gouvernement pourrait envisager la possibilité d'instaurer des mécanismes prévisibles basés sur les liquidités afin d'aider les personnes les plus vulnérables ou permettre à d'autres individus d'encaisser des chocs (par ex. des programmes de protection sociale), tout en prenant simultanément des mesures appropriées pour accroître la production locale. Si cela devait s'avérer le cas, les leçons apprises ici pourraient être utiles.

181. Les frais généraux de la FENACOBU comprenaient également environ 200 francs burundais (\$0.16) de 'frais bancaires' par bénéficiaire, ou près de \$10 600 au total pour l'année 2008. Ces frais étaient en plus des 6 600 francs burundais par ménage, payés directement par les rapatriés eux-mêmes. Il n'était pas évident, pour l'équipe d'évaluation, de comprendre pourquoi il était nécessaire d'avoir deux types de frais séparés. Ainsi, la FENACOBU pouvait-elle rentrer dans ses fonds non seulement grâce aux frais fixes couverts par le HCR, mais également grâce aux montants payés par les rapatriés. Le montant total de ses frais fixes en 2008 était de l'ordre de près de \$71 000 en frais bancaires prélevés des comptes des rapatriés et \$64

000 en frais de distribution demandés au HCR, pour un total d'environ \$136 000 en frais fixes.

182. En tant qu'organisation à but lucratif, mais avec une mission sociale, la FENACOBU a été motivée pour participer au programme de subventions en espèces en partie en vue des gains potentiels, par l'intermédiaire du microcrédit ou l'investissement des comptes d'épargnes, par exemple, ainsi que pour des raisons plus altruistes. La FENACOBU a déclaré qu'étant donné le fait que la majorité des rapatriés retiraient leur argent en l'espace de quelques mois et ne souhaitaient pas avoir de microcrédit, elle n'avait cependant pas pu gagner beaucoup. Elle considère les subventions en espèces comme étant seulement une contribution mineure à l'ensemble de son portefeuille.

183. La raison principale de l'augmentation des frais fixes du programme de subventions en espèces de 4.9% en 2008 à 6.0% en 2009 réside dans le nombre plus restreint de rapatriés prévu pour cette année, d'où un tableau moins efficace. Dans l'ensemble, l'ampleur de l'échelle du programme a sans aucun doute contribué à son efficacité, mais dans une certaine mesure seulement, car les structures de distribution de la COOPEC étaient déjà en place. La nourriture, les articles non alimentaires et les interventions de réintégration basées sur des liquidités sont susceptibles d'avoir des échelles similaires, dans la mesure où des pourcentages similaires de rapatriés sont ciblés.

7. Conclusion

184. L'introduction des subventions en espèces en 2007 comme élément clé du nécessaire de retour des réfugiés rentrant de Tanzanie au Burundi a été une contribution extrêmement positive à la réintégration de près de 150 00 rapatriés. Ceux qui sont rentrés des camps de réfugiés, la grande majorité ayant quitté le Burundi en 1993, ont bénéficié d'un nécessaire complet d'articles alimentaires et non alimentaires leur permettant d'utiliser les liquidités pour des investissements fructueux en vue d'assurer leurs moyens d'existence, tels que l'achat de petites parcelles de terrain, l'agriculture et le bétail.

185. Ceux qui sont rentrés des anciennes zones d'installation (le groupe de 1972) ont fait face à des défis de réintégration plus complexes, et la décision initiale d'adopter un nécessaire de retour comprenant seulement les liquidités et le transport pour ce groupe a restreint son efficacité, ce qui a conduit à une plus tendance plus marquée à l'utiliser pour des besoins immédiats. Le renforcement progressif du nécessaire de retour pour inclure la même alimentation et les mêmes articles non alimentaires que ceux distribués au groupe de 1993 a toutefois illustré une flexibilité exemplaire en vue de s'adapter à de nouvelles circonstances, bien que cette mesure aurait pu avoir été prise plus tôt.

186. Dans le contexte du Burundi, le moment précis de l'introduction des liquidités, ainsi que le message informant que cet élément du nécessaire de retour serait ponctuel, lié à d'autres facteurs, a eu pour effet de revitaliser le processus de rapatriement volontaire et d'encourager les retours. Cependant, la raison de ce développement semblerait davantage liée au fait que cela répondait à de réels besoins en matière de réintégration, plutôt que de fonctionner comme 'une carotte', ce qui en soi a attiré des rapatriés.

187. Il est impossible de déterminer comment la trajectoire du processus de retour aurait évolué si la subvention en espèces avait été introduite plus tôt, par exemple au début de l'opération de rapatriement volontaire, après les élections de 2005, ou au moment du changement en faveur des retours en 2006. La plupart des personnes interrogées pensaient qu'il aurait été judicieux d'inclure les liquidités plus tôt et que, si cela avait le cas, l'opération de rapatriement volontaire se serait peut-être terminée plus tôt.

188. Les conclusions favorables de ce rapport, réunies à des constatations semblables provenant d'autres opérations de rapatriement, sembleraient suggérer que les subventions en espèces ont pris place en tant qu'instrument ordinaire dans la boîte à outil des opérations de rapatriement volontaire assistées par le HCR. Ceci ne signifie pas que les liquidités soient une panacée, ni qu'elles soient adéquates dans chaque situation.

189. L'une des conclusions évidentes de ce rapport est que la conception du nécessaire de retour (y compris la décision ou non d'inclure des liquidités) devrait être basée sur une évaluation tournée vers l'avenir, identifiant les défis clés auxquels les rapatriés seront vraisemblablement appelés à faire face au retour et leur offrant les moyens d'y répondre.⁴⁸

⁴⁸ L'évaluation devrait développer des objectifs clairs pour l'élément de liquidités du nécessaire de retour. Par exemple, les liquidités sont-elles destinées à couvrir des frais de transport, à permettre d'acheter des matériaux pour les abris, ou à contribuer à la réintégration à long terme? Quelle est la somme requise et quelles autres formes d'assistance est-elle appelée à compléter? Des risques potentiels, tels que la sécurité des bénéficiaires et des partenaires, la fraude ou le conflit dans les communautés d'accueil devraient être identifiés et abordés dans la conception du programme.

Au Burundi, lorsque la subvention en espèces a enfin été introduite, les défis à la réintégration étaient principalement socio-économiques plutôt que liés à la protection. La transition vers une plus grande stabilité était visiblement à l'oeuvre et la sécurité s'était beaucoup améliorée. Les liquidités ont été correctement identifiées comme un moyen flexible de répondre à de tels défis socio-économiques, en fournissant un excellent moyen de répondre aux besoins essentiels dans la période intérimaire alors que les rapatriés recréaient leurs maisons et retrouvaient leurs capacités créatrices.

190. L'expérience du Burundi indiquerait que les liquidités ne devraient pas être gardées en réserve comme une carte à jouer à un moment opportun, mais devraient être considérées plutôt comme une partie essentielle d'un nécessaire de retour plus large afin de faciliter le processus de retour et de réintégration, et non pas comme une mesure exceptionnelle intrinsèquement différente par sa nature du reste du nécessaire de retour. Dans le contexte du Burundi, les liquidités ont été les plus efficaces lorsqu'elles étaient liées à d'autres formes d'assistance. Les liquidités à elles seules ne seront que rarement adéquates et, au pire, elles pourraient donner l'impression que le HCR cherche à 'acheter' des retours.

191. Un autre facteur important du succès de la subvention en espèces était le fait qu'elle s'intégrait dans une stratégie plus large visant à répondre aux besoins en matière de réintégration, y compris un vaste programme d'abris très apprécié, un engagement stratégique concernant les questions liées aux terres, un soutien au développement des capacités du gouvernement à coordonner les activités de réintégration, et l'engagement d'un grand nombre de partenaires en vue de développer une réponse intégrée aux défis auxquels étaient confrontés les rapatriés de 1972.

192. L'introduction de la subvention en espèces peut également être considérée comme ayant contribué positivement à assurer l'espace de protection en Tanzanie et comme ayant démontré la bonne réaction du HCR de changer la dynamique du rapatriement volontaire et du processus de réintégration. Si la subvention en espèces devrait être considérée comme un élément intégral d'un nécessaire plus complet de soutien dans la situation en Tanzanie / Burundi, le moment choisi pour l'introduction a permis au HCR et aux donateurs de montrer leur volonté de répondre à la baisse des retours au moment où la situation au Burundi semblait s'améliorer. Si l'on considère les choses d'un oeil critique, la subvention en espèces était beaucoup plus qu'une trouvaille pour favoriser les retours – elle était basée sur une évaluation approfondie des lacunes dans le soutien initial à la réintégration. Elle répondait à un réel besoin, tout en permettant en même temps de poursuivre un processus de retour géré.

193. Le soutien considérable apporté au programme par les donateurs et le gouvernement peut également être en partie attribué aux efforts du HCR visant à impliquer la communauté des donateurs et les représentants du gouvernement dès le début du processus. Un certain nombre de donateurs et de collaborateurs du gouvernement ont participé à la mission d'évaluation conjointe, fournissant ainsi l'occasion rêvée de créer un dialogue constructif portant sur les défis essentiels de la réintégration et de favoriser une vision partagée de ce qui est nécessaire pour y faire face.

194. L'un des donateurs a cité 'le processus intense de réflexion' auquel le HCR et ses partenaires se sont adonnés avant de s'embarquer dans le programme de subventions en espèces. Les réunions de la Commission tripartite ont également été l'occasion d'un forum important pour examiner la subvention en espèces et la situer au sein d'un cadre formel de politiques plus large. L'étroite collaboration entre les bureaux du HCR en Tanzanie et au

Burundi, tous les deux engagés très activement dans le développement et la mise en oeuvre du programme, devraient également être soulignés.

195. L'expérience au Burundi a aussi prouvé l'importance de trouver le bon partenaire. La participation de la FENACOBU et de son bras assurant la mise en oeuvre, la COOPEC, a été inestimable pour le programme de subvention en espèces. Certaines personnes se sont même demandées s'il aurait été possible de réussir ce programme sans leur participation. Avec un réseau de succursales en place dans presque toutes les communautés de retour et de bons résultats depuis longtemps dans l'expertise en microcrédit et gestion des liquidités, ils ont fourni des moyens très économiques de distribution des subventions en liquidités en évitant des problèmes de sécurité ou d'autres difficultés. La FENACOBU était connue du HCR comme partenaire d'exécution pour des projets de micro-finance et elle a servi de canal reliant les rapatriés à un service existant au sein de la communauté.

196. Identifier le bon partenaire (que ce soit une institution privée, une banque ou même un réseau de négociants d'argent, comme en Afghanistan) en général sera un élément capital d'un programme de subvention en espèces couronné de succès. Plusieurs personnes interrogées ont également souligné le rôle clé joué par le système d'enregistrement en Tanzanie qui a limité le potentiel de 'recyclage' et d'autres formes de fraude et a servi de planification stratégique et d'instrument budgétaire.

197. Le HCR s'est engagé dans un vaste programme d'information à l'intention de la population en Tanzanie, et de nombreux réfugiés ont souligné l'importance des visites de 'reconnaissance' et de la 'sensibilisation' grâce aux visites des autorités burundaises et autres instances dans les camps de réfugiés en Tanzanie. L'expérience du Burundi a mis en évidence l'importance de communiquer de manière cohérente au sujet de la nature et du niveau d'assistance prévus pour les rapatriés, et de transmettre une information détaillée et correcte concernant la subvention en espèces.

198. Il y aurait lieu également d'envisager un processus de préparation plus dynamique dans les pays d'asile afin d'encourager les rapatriés à réfléchir individuellement et collectivement à l'utilisation potentielle des subventions en espèces, y compris les occasions de faire appel au microcrédit et aux coopératives de petites tailles. Cette démarche devrait s'inscrire au-delà d'une simple transmission de l'information à sens unique et pourrait s'intégrer dans un programme psycho-social plus large de préparation aux défis du retour.

199. Au Burundi se trouvait déjà en place un système global de suivi de la protection, mis en oeuvre par un partenaire national en liaison étroite avec les bureaux sur le terrain, qui a rapidement été adapté en vue d'incorporer un élément de suivi supplémentaire, celui de la subvention en espèces, en utilisant un formulaire de suivi fait sur mesure. Ceci s'est avéré extrêmement utile en permettant d'identifier les problèmes associés aux mécanismes de distribution et de présenter périodiquement des tableaux instantanés de l'impact du programme informant les donateurs et aux autres partenaires.

200. Comme dans de nombreuses opérations de retour, cependant, le traitement et l'analyse des données récoltées se sont toutefois avérées être faibles, et l'on peut trouver une lacune dans l'analyse des tendances du processus de réintégration à long terme. C'est un domaine qui devrait être renforcé lors de futures opérations, avec une approche combinant les entretiens individuels avec les rapatriés et l'analyse plus large examinant l'impact général de la subvention en espèces, intégrant des éléments tels que la disponibilité et le prix des articles clés dans les marchés locaux.

201. L'opération de rapatriement volontaire pour les réfugiés burundais en Tanzanie est maintenant dans sa phase finale et devrait se terminer à la fin de l'année 2009. L'assistance au retour sera éliminée progressivement en conséquence. Néanmoins, malgré l'annonce que la subvention en espèces ne serait pas suspendue pour les réfugiés de 1993 qui ne s'étaient pas enregistrés pour le retour avant le 30 avril 2009, la réponse à ce délai a été relativement limitée. Ceci signifie que la subvention en espèces à elle seule ne joue pas un rôle essentiel dans la prise de décision en vue d'un retour. On a encore l'impression que le HCR envisage la subvention en espèces comme un élément 'additionnel facultatif', plutôt que comme une partie intégrante du nécessaire de retour permettant de répondre à des besoins fondamentaux.

202. S'il est encore trop tôt pour tirer des leçons de la suppression de l'opération de subventions en espèces au Burundi, les évaluateurs ont toutefois remis en cause le raisonnement présidant à la suppression de l'assistance en liquidités séparément, et plus tôt, que le reste du nécessaire de retour. Bien qu'il s'avère peut-être vrai que les liquidités sont perçues comme l'élément le plus attrayant du nécessaire de retour, et que la perspective de son interruption puisse par conséquent agir comme un aiguillon pour ceux qui ont décidé de rentrer à un moment ou un autre, l'une des raisons essentielles de cette perception est le fait que la subvention en espèces est l'élément le plus utile du nécessaire de retour pour répondre aux besoins vitaux de réintégration. En ayant ceci à l'esprit, ne faudrait-il pas que ce soit la dernière partie à être éliminée progressivement du nécessaire de retour, plutôt que la première?

Annexe I: Mandat

Evaluation de l'impact des subventions en espèces au Burundi

1. Introduction et contexte

1.1. Le 10 juin 2007, le HCR a introduit la subvention en espèces de 50 000 francs burundais par personne pour les rapatriés burundais des camps de réfugiés en Tanzanie, renforçant par là de manière significative l'assistance de son programme de rapatriement au Burundi en cours depuis 2002. A partir de mai 2008, avec le début du rapatriement organisé des réfugiés burundais de 1972 provenant des anciennes zones d'installation en Tanzanie, les réfugiés de ces zones ont également reçu des subventions en espèces.

1.2. Le raisonnement derrière l'introduction des subventions en espèces était d'améliorer les perspectives immédiates de réintégration pour les rapatriés. Ce raisonnement était basé sur les observations qui avaient été faites dans plusieurs évaluations indiquant que les défis principaux pour les rapatriés étaient de nature socio-économique. Dans son document conceptuel initial, le HCR a souligné que des mesures étaient nécessaires 'pouvant promouvoir davantage la durabilité du retour. L'utilisation des subventions en espèces, en plus du nécessaire de retour comprenant des articles alimentaires et non alimentaires, est l'une de ces mesures qui, en tant que prime temporaire ponctuelle, pourrait faire une différence dans le contexte actuel de transition d'un redressement économique.'⁴⁹

1.3. Entre 2002 et l'introduction des subventions en espèces, quelque 343 000 Burundais étaient rentrés, la plupart à partir de camps en Tanzanie. Après leur introduction, 131 000 autres Burundais sont rentrés (à partir du 31 décembre 2008). Le retour au Burundi à partir de la Tanzanie a été encouragé depuis juin 2006.

1.4. Si les subventions en espèces ont eu un impact très clair sur la dynamique du retour à court terme⁵⁰, il n'est pas évident dans quelle mesure elles auraient pu influencer cette dynamique à long terme. Le nombre des rapatriés s'est maintenu à un niveau relativement élevé depuis lors, mais ceci est certainement aussi lié à la politique de la Tanzanie relative à la consolidation et à la fermeture des camps.

1.5. Le HCR a assuré le suivi du processus de distribution des subventions en espèces et de la situation des bénéficiaires lorsqu'ils étaient bien établis dans leurs régions d'origine respectives. Des données du suivi de plusieurs milliers de ménages ont été récoltées par son partenaire national, l'ONG Ligue Iteka. Certaines des constatations importantes sont les suivantes:⁵¹

- Les rapatriés utilisent les subventions en espèces pour couvrir une large gamme de besoins liés à leur retour et à leur réintégration immédiate. Parmi les usages les plus courants, on trouve le transport, les activités génératrices de revenu, louer ou acheter du terrain. D'autres achats possibles comprennent

49 Avant-projet de document conceptuel sur les subventions en espèces pour les réfugiés rentrant au Burundi, HCR Bujumbura, juin 2007.

50 Avec 474 rapatriés en mai 2007, 738 en juin, 3 037 en juillet, et 10 588 en août. Il convient de rappeler que la cause résidait également en partie dans le changement des saisons.

51 *Rapport de suivi: impact et utilisation des subventions en espèces pour les rapatriés au Burundi*. HCR Bujumbura, 25 juin 2008.

les matériaux de construction, les graines et les engrais, la nourriture, le bétail etc.

- Un petit nombre de rapatriés, toutefois significatif, affirme que le moment choisi pour leur retour a été influencé par la subvention en espèces.
- Peu de bénéficiaires des subventions en espèces ont signalé des tensions avec leur communauté.
- Peu d'incidents de sécurité liés aux subventions en espèces ont été signalés.

2. Objectif

2.1. L'objectif de l'évaluation est d'analyser l'impact que la subvention en espèces a eu sur la réintégration de ses bénéficiaires, et d'évaluer si elle représentait un instrument rentable par rapport à d'autres interventions. Elle devrait en outre examiner les mécanismes de distribution et les procédures. Ceci devrait aider le HCR, les gouvernements concernés et les donateurs⁵² à décider de l'utilisation des subventions en espèces dans des opérations semblables à l'avenir.

3. Portée du travail et méthodologie

3.1. L'évaluation devrait être basée sur des données récoltées dans une région 'typique' de retour, c'est-à-dire avec des caractéristiques semblables à celles rencontrées par la majorité des rapatriés. Ce sera une région rurale à la frontière de la Tanzanie ayant accueilli de nombreux rapatriés (> 20% de la population originale d'accueil de la commune), par ex. dans les provinces de Muyinga ou de Ruyigi. Elle devrait être ciblée sur les rapatriés qui sont rentrés en 2007/2008 des camps de réfugiés et qui sont retournés dans leurs communautés au moins 6 mois avant l'entretien. Un second groupe de rapatriés qui sont rentrés dans la première partie de l'année 2007 (avant l'introduction des subventions en espèces) devrait également être interviewé. Ceci permettra d'établir une comparaison afin de déterminer l'impact des subventions en espèces.

3.2. La méthodologie développée pour l'évaluation devrait comprendre l'étude de la documentation disponible, l'utilisation de méthodes d'échantillonnage quantitatif, ainsi que des entretiens de qualité et des discussions au sein de groupes cibles. Etant donné que les données quantitatives sont déjà disponibles à partir de la base de données du suivi des rapatriés du partenaire du HCR, Ligue Iteka, l'étude pourrait se concentrer sur des entretiens de qualité avec un nombre important de ménages, tout en utilisant les données du suivi pour certains aspects de l'évaluation.

3.3. Des entretiens devraient également avoir lieu avec des partenaires clés (par ex. les autorités locales et centrales, l'agence de la COOPEC responsable de la distribution, les collaborateurs du HCR, les observateurs des rapatriés de Ligue Iteka)

⁵² En particulier le DFID, qui a financé des subventions en espèces au Burundi, y compris une partie de l'évaluation. Le DFID finance des interventions en liquidités dans d'autres cadres (en dehors du rapatriement) et s'intéresse, par conséquent, à avoir plus d'informations sur les avantages et les désavantages de cet instrument.

4. Questions à traiter

4.1. L'équipe d'évaluation devrait accorder une attention particulière aux questions suivantes, en mettant l'accent sur l'évaluation de la subvention en espèces sur la réintégration, comme il a été demandé par la DFID:

Pertinence:

La subvention en espèces répond-elle aux besoins en réintégration identifiés par les bénéficiaires? Le fait de fournir des liquidités a-t-il été considéré comme une méthode adéquate pour satisfaire ces exigences? Quelle importance les réfugiés ont-ils attribué à la subvention en espèces dans le processus de décision en vue du rapatriement volontaire? Les réfugiés auraient-ils pu être rapatriés et s'intégrer avec succès sans la subvention en espèces ou avec un montant moins élevé?

Rendement: Dans quelle mesure l'organisation au niveau administratif a-t-elle été efficace? Est-ce que des mécanismes efficaces contre les abus ont été mis en place? Des dispositions différentes pourraient-elles être développées afin de réduire les coûts de transaction? Y a-t-il des arguments pour changer les arrangements de distribution (20% dans le centre de transit, 80% dans les communes, le système de coupons, les comptes d'épargne, etc.)? Est-ce que la formule "le même montant pour chacun des membres de la famille" était adéquate, ou est-ce que différents montants par groupe d'âge auraient été préférables? Les procédures de distribution ont-elles pris en considération les besoins de certaines constellations familiales particulières (par ex. les mineurs non accompagnés)? Les rapatriés ont-ils été suffisamment bien informés au sujet des subventions en espèces?

Quelle était la rentabilité du projet si l'on prend en considération l'ensemble des coûts (y compris les mesures de sécurité dans les centres de transit, les frais administratifs du partenaire du HCR, la COOPEC, les frais supplémentaires retenus par la COOPEC pour ouvrir des comptes,...)?

Pourquoi les options existantes pour le microcrédit n'ont-elles pas été utilisées, bien qu'elles aient été offertes aux bénéficiaires des subventions en espèces par le partenaire du HCR? Quelles sont les options permettant de relier de manière efficace la subvention en espèces à la micro-finance ou aux activités génératrices de revenu?

Efficacité: Dans quelle mesure la subvention en espèces a-t-elle réussi à répondre aux besoins essentiels de réintégration des familles de rapatriés? Quelles sont les indications dont nous disposons pouvant démontrer que la subvention en espèces a contribué à la durabilité de la réintégration? Est-ce que la subvention en espèces a été efficace pour répondre à d'autres besoins qui autrement auraient présentés un problème à l'arrivée au Burundi? Est-ce que la subvention en espèces a pu empêcher, comme prévu, le fait que des rapatriés puissent vendre des parties de leur nécessaire d'articles non alimentaires et alimentaires ?

Impact: La subvention en espèces a-t-elle été utilisée principalement pour la consommation (afin de répondre à des besoins à court terme) ou pour l'investissement (pour des buts à plus long terme)? Est-ce qu'une utilisation différente des mêmes ressources aurait produit un plus grand impact sur le retour et la réintégration? Quel a été l'impact de la subvention en espèces sur la situation particulière des rapatriés sans terre?

Les subventions en espèces ont-elle eu des conséquences négatives, que ce soit sur la famille (par ex. l'abus d'alcool, la polygamie) ou au niveau de la communauté (tensions sociales entre bénéficiaires et non-bénéficiaires)? Quel a été l'impact économique (augmentation des prix dans les régions où il y a de nombreux retours)? Est-ce qu'il y a eu des incidents de sécurité qui étaient clairement liés aux subventions en espèces?

Les subventions en espèces ont-elles eu un impact sur la position des femmes? Qui dans le ménage avait d'ordinaire le contrôle du compte ? Y avait-il des disputes au sein de la famille concernant le contrôle des ressources en liquidités, et si oui, comment étaient-elles résolues ?

5. Echéances

5.1. L'étude devrait être terminée d'ici le 10 juillet 2009. Une pré-mission du consultant international devrait être organisée à la fin avril 2009 (les dates exactes devant être confirmées), et la mission principale d'évaluation du 19 au 28 mai 2009. Les résultats préliminaires devraient être transmis à la délégation at la fin de la mission principale sur le terrain. Un avant-projet de rapport devrait être mis en circulation d'ici le 17 juin 2009, avec un délai pour les commentaires fixé au 30 juin, et la version finale du rapport devrait être prête d'ici le 10 juillet 2009. L'équipe d'évaluation sera tenue à prendre en considération les commentaires qui lui seront transmis, mais sans l'obligation de les incorporer dans le rapport final. L'évaluation sera menée conformément à la Politique d'Évaluation du HCR (2002), et le rapport final relèvera du domaine public.

5.2. Le rapport d'évaluation devrait inclure:

- un résumé et des recommandations (pas plus de 6 pages)
- le texte principal (comprenant un index, le contexte, l'évaluation la méthodologie, l'analyse des résultats et les conclusions (pas plus de 30 pages). Les références devraient être gardées au minimum, et les renvois en bas de pages utilisés seulement lorsqu'il est absolument nécessaire.
- les annexes, y compris le mandat de l'évaluation, les cartes, la bibliographie.
- les règles de style de PDES doivent être suivies (à fournir).

Les données récoltées seront utilisées pour les buts du rapport d'évaluation exclusivement, et ne seront pas intégrées dans une recherche séparée ou des publications sans autorisation préalable.

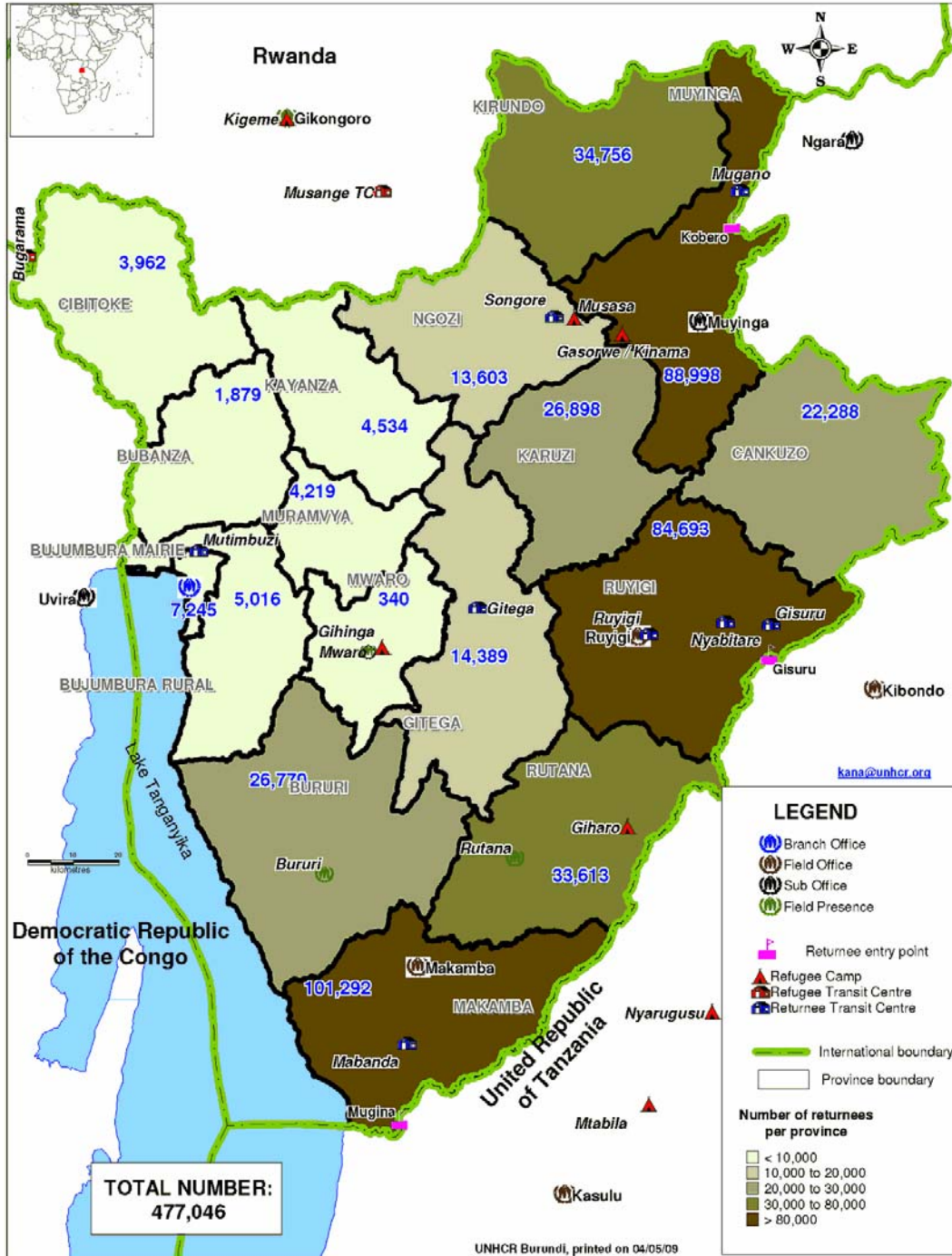
5.3. Il est envisagé que l'examen soit mené par un consultant international et un collaborateur du PDES qui pourrait être secondé par un consultant national. Le temps requis au total par le consultant international sera six semaines de travail: cinq jours pour la préparation et la conception du travail, cinq jours pour la pré-mission, dix jours pour la mission principale d'évaluation, et dix jours pour la rédaction du rapport, y compris l'intégration des commentaires. Le temps de travail du consultant national sera approximativement de cinq semaines.

Le 2 mars 2009

Annex II: Map



UNHCR BURUNDI NUMBER OF RETURNEES PER PROVINCE 01 March 2002 - 30 April 2009



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations

Annex III: Evaluation Itinerary

Main mission, 19-28 May 2009

Evaluation of the Impact of Cash grants in Burundi

Tues, May 19	
8:30 am	Arrival Vicky Tennant and Katherine Haver
10 am – 5 pm	Interviews with UNHCR and partners in Bujumbura
	Overnight in Bujumbura
Wed, May 20	
9 am	Depart for Ruyigi (around 2-3 hours)
11 am – 5 pm	Interviews with UNHCR Ruyigi staff and other agencies based in Ruyigi town
	Overnight in Ruyigi
Thurs, May 21	
8 am – 5 pm	Focus groups and individual interviews with community members in a village / town accessible from Ruyigi office. <ul style="list-style-type: none"> • Focus group women returnees • Focus group women community members • Focus group men returnees • 3-4 individual interviews, including 1-2 local authorities (e.g. chef de colline, chef de zone)
	Overnight in Ruyigi
Fri, May 22	
8 am	Interviews with Ruyigi-based agencies and/or local authorities, COOPEC, Ligue Iteka, and/or focus group with local traders.
1 pm	Depart for Makamba (around 2-3 hours)
	Overnight in Makamba
Sat, May 23	
8 am	Visit 'peace village', e.g. Gitara (5-10 minutes away) <ul style="list-style-type: none"> • 1-2 focus group(s), depending on time • 2-3 individual interviews, including local authorities
12 noon	Visit Makamba transit centre, where refugees should be arriving (1993 group).
	Interviews with returnees at temporary accommodation

	centres (Gitega I or II). Overnight in Makamba
Sun, May 24	
	Rest in Makamba
Mon, May 25	
8 am – 5 pm	Focus groups and individual interviews with community members in a village / town accessible from Makamba office. <ul style="list-style-type: none"> • Focus group women returnees • Focus group women and/or men community members • Focus group men returnees • 3-4 individual interviews, including 1-2 local authorities (e.g. chef de colline, chef de zone) • Focus group with local traders (if time allows) Overnight in Makamba
Tues, May 26	
8 am	Interviews with Makamba-based agencies and/or local authorities, COOPEC, Ligue Iteka, etc.
12 noon	Depart for Bujumbura (2 hour trip). Overnight in Bujumbura
Wed, May 27	
8 am – 5 pm	Interviews in Bujumbura (government, donors, UN agencies, NGOs, rest of UNHCR interviews) Overnight in Bujumbura
Thurs, May 28	
8 am – 5 pm	Debriefing with UNHCR in Bujumbura
Fri, May 29	
1:30 am	Departure Vicky Tennant and Katherine Haver to airport (KQ 475)

Annex IV: List of interviewees

Government of Burundi / civil servants

Cyriaque Nshimirimana (Governor, Ruyigi Province)

Therence Ntahiraja (Governor, Makamba)

Cyriaque Kabura (Principal Advisor to Governor, Makamba Province)

Fabien Yamuremye (Director, Projet d'Appui au Raptrement et a la Reintegration des Sinistres)

Celestin Sindibutume (Director General for Repatriation, Resettlement and Reintegration of Displaced and Repatriated Persons, Ministry of Solidarity, Human Rights and Gender)

NGOs / partners

Ildephonse Nsabimana (Ligue Iteka)

Oscar Niyonzima (FENACOBUR)

Lambert Nahigombeye (COOPEC)

Hermes Ntiranyuhura (Ligue Iteka)

Richard Gahunga (Ligue Iteka)

Yves Rutwe (GTZ)

Asmelash Ayale (GTZ)

Valentin Kabandilwa (IRC)

Jean-Bosco Ndayiragije (COOPEC)

Kanuni Phocas (Ligue Iteka)

UN agencies

Moira Fratta (UNICEF)

Emmanuel Twagirumukiza (WFP)

Deo Mboninyibuka (WHO)

UNHCR

Gloria Sagarra

Ahmed Baba Fall

Bo Schack

Anas Roudie

Edouard Madebari

Sophie Muller

Tony Tumagu

Cleve Massamba

Fidellis Swai

Monique Bankibirwira

Pantaleon Nimubona

Lydia Gebrekristos

Friederike Adlung

Andreas Kirchof

Cheikh Tidiane Pouye

Paul Ndaitouroum

Valentin Tapsoba

Mary-Jane Meierdiercks-Popovic

Yacoub El-Hillo

Annex V: Survey form

**ENQUETE MENAGE DU HCR SUR
LES CONDITIONS DE VIE DES RAPATRIES**

Enquêteur		Cash ou non cash ?	
Date		Commune	
Colline		Zone	

Avant de commencer, vérifiez qu'ils ont reçu un paquet retour du HCR. Expliquez que :

- L'objectif de l'enquête est d'aider le HCR à comprendre comment fonctionne ses programmes.
- L'interview pourrait prendre 40 minutes.
- Les réponses ne sont pas destinées à planifier une aide dans le futur, et de ce fait les gens sont priés de répondre sans arrière pensées (spéculation).
- L'interviewé répond au nom du ménage, et non à titre personnel / individuel.
- Toutes les questions sont ouvertes. L'enquêteur coche la réponse correspondante dans les listes.

QUESTIONS POUR TOUS LES RAPATRIES

1. Nom : _____ Chef de ménage ? (oui ou non) _____

2. Sexe : _____ 3. Age : _____

3. Quand est-ce que vous avez fuit le pays ?

Wahunze ryari ?

- 1972
 1993
 Autre

4. D'où est-ce que vous êtes retourné (le pays de refuge)? _____

Wahungutse uva he ? (Mu kihe gihugu)

5. Quand ? Mois : _____ Année : _____ [NB. Seulement prendre 2005 – maintenant]

Ryari ? Ukwezi

Umwaka

6. Est-ce que vous vivez séparément avec certains des membres de votre ménage (qui vivaient avec vous dans le pays de refuge) ?

Hari abantu bo mu muryango wawe mwari kumwe mu buhungiro *mutakibana* ?

- Non
 Oui – ils sont restés à l'étranger. Combien ? _____
 Oui – ils sont revenus mais repartis. Combien ? _____
 Oui – ils sont à Bujumbura. Combien ? _____
 Oui – ailleurs au Burundi. Combien ? _____

7. Quelles sont à ce jour les deux sources principales de revenu pour votre ménage ?

Ni igiki nyamukuru kibabeshejeho ?

- Agriculture
- Petit élevage
- Petit commerce
- Petit métier dans l'artisanat
- Employé salarié (enseignant, infirmier, aide infirmier etc.)
- Journalier (agriculture)
- Argent envoyé de l'étranger par un proche
- Argent envoyé de l'intérieur du pays par un proche
- Autre

8. Combien d'argent (cash) gagnez-vous en moyenne par mois ? _____

Mugereranije, muronka nk'amafaranga iki ku kwezi ?

9. Est-ce que vous devez de l'argent à quelqu'un ?

Hari ideni mwoba mufise ?

- Oui, une institution de microcrédit.
- Oui, à un individu (famille, ami etc.)
- Non
- Si oui, combien ? _____

10. Qu'est-ce qui vous a influencé dans votre décision de retourner ?

Ni igiki catumye mufata ingingo yo guhunguka ?

- Les amis / la famille, qui rentraient aussi
- L'approche de la saison culturelle
- La sensibilisation des autorités Burundaises
- Le rétablissement progressif de la paix et de la sécurité au Burundi
- La fermeture des camps / l'annonce de la décision du gouvernement Tanzanien
- La fermeture des écoles secondaires
- Le paquet retour (vivres et non-vivres)
- Les 'cash grants'
- Autres

11. Qu'est-ce que vous avez amené avec vous lorsque vous êtes rentré ?

Mwahunyakanye iki ?

- Petits bétails
- Outils agricoles
- Ustensiles de cuisine
- Les matériaux pour la construction des abris / maisons
- Les meubles
- Le moyen de transport (vélo etc.)
- Autres

12. Combien de l'argent avez-vous amené avec vous ? _____

Mwahunyakanye amahera angana iki ?

13. Quels sont les autres choses que vous et votre ménage avaient le plus besoin dans les trois premiers mois suivant votre retour ?

Ni ibihe bindi bintu mwari mukeneye kurusha ibindi mu mezi atatu ya mbere ?

- Vivres
- Vêtements
- Meubles, les choses pour la cuisine etc.
- Loyer
- Contribution pour la famille d'accueil
- Achat d'une maison
- Matériaux pour réparer ou construire une maison
- La main d'œuvre pour construire une maison
- Louer un champ pour cultiver
- Acheter un champ pour cultiver
- La main d'œuvre pour cultiver
- Les outils agricoles
- Les semences / engrais
- Les petits bétails
- Transport
- Soins de santé
- Frais de scolarité
- Fonds pour commencer un petit commerce
- Taxes communales
- Paiements de pot de vin
- La dot
- Les funérailles
- Remboursement des dettes
- Autres

14. Aviez-vous un terrain à cultiver à votre retour?

Mwari mufise aho murima igihe mwahunguka ?

- Oui – loué
- Oui – dont je suis propriétaire ou appartenant à la famille
- Non

15. Avez-vous maintenant un terrain à cultiver ?

Ubu ho murafise aho murima ?

- Oui – loué
- Oui – dont je suis propriétaire ou appartenant à la famille
- Non

16. Pensez-vous que vous allez rester dans ce village / localité ?

Mwibaza ko muzoguma hano nyene muba ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

17. Pensez-vous que vous allez rester au Burundi ?

Mwibaza ko muzoguma mu Burundi ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

18. Avez-vous vendu votre ration alimentaire ?

Mu mfungurwa babahaye, hari izo mwoba mwaragurishije ?

- Oui – toute la ration
- Oui – plus de la moitié
- Oui – moins de la moitié
- Non
- Je ne sais pas

19. Avez-vous vendu votre paquet non-vivres?

Mu bikoresho babahaye, hari ivyo mwoba mwaragurishije ?

- Oui – tout le paquet
- Oui – plus de la moitié
- Oui – moins de la moitié
- Non
- Je ne sais pas

20. Quelle est la partie de l'assistance du HCR qui vous a été le plus utile (vivres, non-vivres, cash grant ou abri) ?

Mu mfashanyo wahawe na HCR (infungurwa, ibikoresho, amahera, ibikoresho vyo kwubaka), ni ibihe vyakugiriye akamaro kurusha ibindi ?

- Vivres
- Non-vivres
- Cash grant (si reçu)
- Abri
- Je ne sais pas

21. Dans l'ensemble est-ce que le paquet retour vous a-t-il aidé à avoir ce dont vous avez besoin pour recommencer votre vie ?

Muri rusangi, imfashanyo waronse yoba yaragufashije gusubira kumenyera ubuzima bwo mu Burundi ?

- Oui
- Non
- Un peu

22. Avez-vous reçu du HCR un 'cash grant' ?

Woba wararonse imfashanyo y'amafaranga ya HCR ?

- Oui
- Non

QUESTIONS POUR CEUX QUI ONT RECU DU CASH

23. Combien d'argent avez-vous reçu en tout? _____

Yose hamwe, waronse angaha ?

24. Quand avez-vous reçu la deuxième tranche (aller à la COOPEC) ?

Mois _____ Année _____

Kuri COOPEC watanguye kuyatora ryari ?

25. Avez-vous tout retiré de la COOPEC en une fois ?

Wayakuriyeyo yose icarimwe ?

- Oui
- Non
- Si non, en combien de tranches l'avez vous fait ? _____

26. Est-ce que l'information relative au cash grant était-elle claire pour vous ? (c à d quand, comment, combien etc.)

Boba baragusiguriye neza ibijanye nayo mafaranga ?

- Oui
- Un peu claire
- Non, pas du tout
- Je ne sais pas

27. Si vous n'aviez pas reçu le cash grant, seriez-vous quand même retourné à la même date ?

Iyo mumenya ko mutazoronka ayo mafaranga, mwari gutahira ico gihe nyene ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas (indécis)

28. Qui dans votre ménage décide sur la gestion du cash grant ?

Ni nde mu muryango atunganya ikoreshwa ry'ayo mahera ?

- Le mari
- La femme (mariée)
- La femme (chef de ménage)
- Un autre membre de la famille
- Décidons ensemble

29. Après avoir reçu la deuxième tranche, en combien de temps l'argent de cash grant était-il dépensé en totalité ?

Aho muyakuriye muri COOPEC, yaheze haciye igihe kingana iki ?

- Moins d'un mois
- Entre 1 et 3 mois
- Plus de 3 mois
- Je ne sais pas

30. A quoi avez vous affecté le cash grant ?

Ayo mafaranga mwayakoresheje iki ?

- Vivres
- Vêtements
- Meubles, les choses pour la cuisine etc.
- Loyer
- Contribution pour la famille d'accueil
- Louer un champ pour cultiver
- Acheter un champ pour cultiver
- La main d'œuvre pour cultiver
- Acheter un terrain pour construire une maison

- Achète d'une maison
- Matériaux pour réparer ou construire une maison
- La main d'œuvre pour construire une maison
- Les outils agricoles
- Les semences / engrais
- Les petits bétails
- Transport
- Soins de santé
- Frais de scolarité
- Fonds pour commencer un petit commerce
- Taxes communales
- Paiements pot de vin
- La dot
- Les funérailles
- Remboursement des dettes
- Aider les autres (familles, voisinage)
- Autres

31. Dans l'ensemble, est-ce que le cash grant vous a-t-il aidé à avoir ce dont vous avez besoin pour recommencer votre vie ?

Muri rusangi, ayo mafaranga waronse yaragufashije gusubira kumenyera ubuzima bwo mu Burundi ?

- Oui
- Non
- Un peu

32. Avez-vous pu trouver (acheter) tout ce dont vous aviez besoin (ou presque) au marché local (localement) ?

Mwarashoboye kuronka(kugura) ivyo mukeneye vyose hafi yaho muba ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

33. L'introduction de cash grant a-t-il eu des conséquences quelconques sur vous-même ou la communauté (tensions sociales) ?

Hari ingorane zoba zarashitse zivuye kw'itangwa ry'ayo mafaranga ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

34. Comment jugez-vous la procédure de déboursement (remise, retrait) de cash grant ?

Hari amahinyu canke ingorane mubona mw'itangwa ry'ayo mafaranga ?

- Pas de problème
- Très grande distance à parcourir pour arriver au guichet de la COOPEC la plus proche
- Je n'ai pas reçu la totalité
- J'étais inquiet pour ma sécurité ou la sécurité de ma famille
- Je ne maîtrise les procédures (de retrait)
- Le pot de vin
- Autre

35. Avez-vous exploité des possibilités de microcrédit avec la COOPEC ?

Mwoba mwaragerageje gusaba ingurane zo kwiteza imbere muri COOPEC ?

- Je n'ai jamais entendu parlé
- Je ne fais pas confiance à cette organisation
- Je ne sais pas comment fonctionne le microcredit
- J'avais besoin de plus d'information
- Je n'ai pas de projet pour utiliser cet argent
- Autre

Remerciements.

Commentaires généraux ou remarques de la personne interviewée :

Annex VI: How the 1993 group spent the cash grant, according to the household survey

Expenditure	Category	No of respondents	% of respondents
food	food	103	69%
seeds or fertiliser	agriculture	100	67%
material to repair or construct a house	shelter	55	37%
labour to construct a house	shelter	54	36%
to buy land	agriculture	46	31%
clothing	clothing	44	29%
to rent land	agriculture	41	27%
to buy land for constructing a house	shelter	39	26%
health care	health	28	19%
agricultural tools	agriculture	25	17%
other	other	23	15%
small animals	livestock	23	15%
labour for farming	agriculture	22	15%
rent for a house	shelter	17	11%
transport	transport	15	10%
commerce / small business	business	7	5%
to help others	social	3	2%
debt	debt	2	1%
school fees	education	2	1%
furniture, kitchen items	household	2	1%
paying local officials (corruption)	anti-social	2	1%
contribution to host family	shelter	1	1%
dowry	social	1	1%
to buy a house	shelter	0	0%
funeral	social	0	0%
communal taxes	social	0	0%
Total respondents	--	150	